



Le Seigneur des Anneaux
**À la recherche
de Merry et Pippin**

Cahier Arts+Spectacles, pages C4 et C5

**Les virages radicaux
des constructeurs**

Cahier L'Auto



MONTRÉAL | LUNDI 16 DÉCEMBRE 2002 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 119^e ANNÉE > NO 58 > 64 PAGES > 6 CAHIERS | 65 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > GATINEAU-OTTAWA > 70¢ | FLORIDE 1,75 \$ U.S.

Encore du luxe à la Caisse de dépôt

ANDRÉ NOËL

SANS TAMBOUR ni trompette, la Caisse de dépôt finance la construction d'un hôtel d'un luxe inégalé à côté de son tout nouveau et très contesté bureau d'affaires. Or, selon les spécialistes, l'Hôtel InterContinental, un établissement cinq étoiles situé presque en face et détenu à 25 % par la Caisse, est déjà loin de faire ses frais.

La démesure semble au rendez-vous dans le Quartier international de Montréal, où la Caisse et ses filiales ont approuvé jusqu'à maintenant des investissements de 362 millions de dollars.

Voilà des années qu'un promoteur peu connu, Georges Dayan, tente de construire un hôtel de classe au square Victoria. En 1998, une compagnie à numéro contrôlée par M. Dayan a acheté l'ancien édifice de la Banque du Canada pour 2,1 millions. Deux ans plus tard, elle le revendait à une filiale de la Caisse pour sept millions.

Cet été, Camont — filiale de la Caisse — cédait l'édifice par bail emphytéotique de 51 ans à une société en commandite appartenant à Camont et à une autre compagnie à numéro de M. Dayan. Les travaux de construction sont réalisés par l'entreprise T.E.Q., de l'homme d'affaires Emmanuel Triassi.

Selon des estimations, la transformation de l'édifice en hôtel coûtera 46 millions pour 153 chambres, soit 300 000 \$ la chambre. À titre de comparaison, l'InterContinental — un des hôtels les plus chers de Montréal — est actuellement évalué à 36 millions pour 367 chambres, soit 100 000 \$ la chambre.

Une autre filiale de la Caisse, la SITQ (Société immobilière Trans-Québec), cherche par ailleurs à aménager un beau spa et un grand gymnase dans le sous-sol du futur hôtel et de l'édifice voisin, le Herald, également acheté et rénové par la Caisse.

La SITQ a pressenti des spécialistes pour exploiter un centre de santé de 20 000 pieds carrés, dont l'accès serait gratuit pour les clients de l'hôtel. Le prix serait réduit pour les quelque 1000 employés de la Caisse, qui ont commencé à emménager dans le nouveau bureau d'affaires la semaine dernière. Or, il existe déjà un Nautilus Plus de l'autre côté du square Victoria.

D'ici le mois de mars, la SITQ sera aussi l'unique propriétaire du stationnement intérieur du Quartier international de Montréal, construit au coût de 36 millions. Or, a constaté *La Presse*, la largeur des places de stationnement se trouve bien en deçà de la norme minimale de 2,75 mètres établie par la Ville. Sans cet accroc au règlement municipal, le stationnement aurait eu beaucoup moins que 1275 places et, par conséquent, n'aurait jamais été rentable.

À lire, notre dossier en page A4

UN DIFFICILE APPRENTISSAGE!



Cent fois sur le métier... Pour la petite apprentie patineuse en anorak rouge, la recherche de l'équilibre sur deux lames n'est encore qu'un jeu. Surtout quand maman veille au grain et que le soleil brille en cet après-midi dominical sur la patinoire du parc La Fontaine.

PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse



Nora Dicker prépare un potage dans sa nouvelle cuisine de Natuashish où sa famille et elle ont emménagé hier.

PHOTO ROBERT SKINNER, La Presse

Un village qui se dresse au milieu de nulle part

CHRISTIANE DESJARDINS

NATUASHISH — Il y a six ans, Natuashish n'était que neige et épinettes. Aujourd'hui, 135 maisons tout confort et les services qu'il faut s'y dressent fièrement ou sont en voie d'être achevés. Faire pousser un village au milieu de nulle part demande un dur labeur, certes, mais il exige d'abord une planification maniaque.

« Ici, le plus important, c'est le planning. Si tu oublies de mettre la moindre petite chose sur le bateau, ça peut retarder un chantier et ça coûte 10 fois le prix pour le faire venir en avion », dit Allan Davis, de Davis Engineering & Associates, firme d'ingénierie qui a mis le projet sur pied et l'a supervisé depuis le début.

Si l'entreprise implantée en 1985 à Clarendale, à Terre-Neuve, s'est déjà frottée à la construction d'imposants buildings et même de ponts, Natuashish est sans contredit le plus gros projet de la firme. Allan Davis, fils du fondateur de Davis Engineering, avoue que de-

puis cinq ans, il a passé beaucoup plus de temps à Natuashish que dans sa propre maison, qu'il venait juste de construire à Port Blanford, à Terre-Neuve. Mais voilà, le projet achève et il s'apprête à rentrer chez lui pour de bon.

Au début de la construction, en 1997, et ensuite pendant quelques années, le chantier était ouvert de mai à octobre en raison du climat. Cette année, c'est en février que les travailleurs ont recommencé, et ils ne cesseront plus tant que ce ne sera pas terminé. Sauf bien sûr durant les Fêtes. Les travailleurs ont aussi hâte de rentrer chez eux que les Innus ont hâte d'emménager dans leurs nouvelles maisons. Des semaines de 80 heures, à raison de 12 heures par jour sept jours sur sept, avec une dizaine de jours de congé après six semaines de boulot, ce n'est pas facile à prendre pour tout le monde. D'autant plus qu'il n'y a aucun divertissement, pas d'hôtel, pas de bar, et surtout pas de vente de boisson.

Voir VILLAGE en A2

Un député du Bloc québécois passe à l'ADQ

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le whip du Bloc québécois à la Chambre des communes et député de Témiscamingue, Pierre Brien, doit annoncer après les Fêtes qu'il abandonne son siège pour se joindre à l'Action démocratique du Québec de Mario Dumont, a appris *La Presse*.

M. Brien, élu pour la première fois à la Chambre des Communes sous les couleurs du Bloc en 1993, n'a pas encore rendue publique sa décision, mais le chef du parti, Gilles Duceppe, est déjà informé du départ de son whip. La fonction de whip est l'une des plus importantes de l'aile parlementaire d'un parti politique. Le whip est responsable de la discipline du parti à la Chambre des communes.

Selon des sources sûres, seulement quelques députés du Bloc ont été à ce jour mis au courant de la décision de leur collègue. Certains

ont appris la nouvelle avec consternation, craignant que cela n'envoie un mauvais signal aux électeurs québécois au lendemain de la victoire du Bloc lundi dernier aux élections complémentaires des circonscriptions de Lac-Saint-Jean—Saguenay et de Berthier-Montcalm.

Toujours selon ces sources, d'autres députés bloquistes, qui ont requis l'anonymat, ont accueilli plus allègrement la défection de Pierre Brien puisque celle-ci entraînera un plus grand réaménagement des fonctions parlementaires du caucus. Avec l'ajout des deux députés élus le 10 décembre dans Lac-Saint-Jean—Saguenay (Sébastien Gagnon) et dans Berthier-Montcalm (Roger Gaudet), le chef du Bloc devait déjà confier de nouvelles responsabilités aux nouveaux venus. Le départ de Pierre Brien compliquera sa tâche puisqu'il devra également choisir un nouveau whip et sans doute procéder à un jeu de chaise musicale.

Voir DÉPUTÉ en A2

Al Gore jette l'éponge

MARTIN VALLIÈRES

WASHINGTON — L'ex-vice-président démocrate Al Gore ne sera pas candidat aux prochaines élections présidentielles de 2004, a-t-il annoncé hier soir, coupant ainsi court aux spéculations provoquées par son retour très remarqué dans les médias, cet automne.

« J'ai encore des ambitions politiques, mais j'ai réalisé que ce ne serait pas la meilleure chose à faire que d'être à nouveau candidat contre le président Bush en 2004. Une telle campagne prendrait l'allure d'un match revanche qui accorderait trop d'importance au passé », a indiqué Al Gore en entrevue au magazine d'informations *60 minutes* de la chaîne CBS.

Voir AL GORE en A2

MON CLIN D'OEIL STÉPHANE LAPORTE

C'était hier le party de bureau de Groupaction. Méchant party! On s'est servi trois fois plus de la photocopieuse que dans les autres parties de bureau!

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Arts et spectacles	C1-C8	Loteries	A2, B7
- télévision	C2	Monde	A10
Bandes dessinées	D13	Mots croisés	D13, S12
Bridge	E5	Mot mystère	D13
Décès	E7	Petites annonces	E4
Éditorial	A12	- immobilier	E4
Êtes-vous		- marchandises	E4, E5
observateur?	E4	- emploi	E5
Feuilleton	D13	- automobile	E5, E6
Forum	A13	- affaires	D2
Horoscope	E6	Quoi faire	E8

La Presse Affaires

MÉTÉO

Nuageux
Maximum -6 > minimum -11



6 21924 98765 1

1
3
4
6



Il n'y a pas que les deux-places qui soient sport.

BMW X5
Le plaisir de conduire.



www.bmw.ca
1-800-367-6679
3099276

Le plaisir de conduire.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Un Noël brillant

Fête marquée par la lumière, Noël est l'occasion pour les compagnies de cosmétiques de s'en donner à cœur joie pour illuminer notre allure. Cette année, elles se sont donné le mot plus que jamais pour créer une multitude de produits scintillants. Coup d'oeil sur des tendances brillantes.

À lire demain dans le cahier Actuel

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> Venez discuter de la trilogie du *Seigneur des Anneaux*, avec Sonia Sarfati à midi trente: cyberpresse.ca/clavardage

> Irak: où en sont les inspections cyberpresse.ca/irak

> Découvrez les nouveaux modèles à l'essai: cyberpresse.ca/automobile

POUR NOUS JOINDRE

La Presse / cyberpresse.ca, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (QC) H2Y 1K9

TÉLÉPHONE

RÉDACTION
redaction@lapresse.ca (514) 285-7070

ABONNEMENT
(514) 285-6911

abonnement@lapresse.ca 1-800-361-7453

PETITES ANNONCES
petitesannonces@lapresse.ca 1-866-987-8363

DÉCÈS ET REMERCIEMENTS
deces@lapresse.ca (514) 285-6816

LOTERIES | LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 3-0-8 > À quatre chiffres : 8-1-0-4

SUITES DE LA UNE

VILLAGE

Suite de la page A1

« Il n'y a rien, tu ne peux même pas prendre une petite bière en finissant de travailler. C'est comme si on te *droppait* dans le désert. C'est même pire, parce qu'au moins dans le désert, tu vois des chameaux », rigole Lorne Strickland, 62 ans, peintre-plâtrier, en étalant une couche de blanc sur le plafond de la maison n° 120.

Au plus fort de la construction, il y avait ici 279 ouvriers. Maintenant, on en compte 149, et leur nombre diminue chaque jour parce qu'ils partent par groupes pour Noël. Plusieurs Innus travaillent aussi au chantier et, plutôt que de retourner chaque soir à Davis Inlet, ils ont construit des cabanes de fortune et même planté des tentes, qu'ils habitent en attendant d'avoir leur maison. Il est étonnant de constater que beaucoup de ces *shacks* délabrés sont pourvus d'antennes paraboliques. Hier, lors de notre passage, il y avait des ordures éparpillées, beaucoup de chiens et quelques personnes sur les lieux.

Plusieurs familles trouvent maintenant à se loger chez celles qui ont déjà pris possession de leur maison.

Attention: enfants

L'arrivée des villageois amène toute une autre dynamique sur le chantier. Les travailleurs doivent maintenant composer avec la présence d'un nombre croissant d'habitants, dont de nombreux enfants. Il faut avoir des yeux partout et redoubler de prudence, parce que les petits sacripants peuvent surgir sans crier gare devant un camion ou s'agripper à l'arrière pour se faire traîner, comme ils le faisaient à Davis Inlet avec les motoneiges. Un petit jeu extrêmement dangereux, que les dirigeants du projet tentent par tous les moyens de décourager. Mais ce n'est pas une sinécure, parce que les enfants innus manquent totalement de discipline et ignorent le danger.

« Une bande est venue hier. Ils sont entrés par en avant, je les ai fait sortir. Après, ils y en a qui sont

entrés par l'arrière, d'autres par le sous-sol. Ils entraînent de tous les côtés », raconte en riant Daphnée Boyd, seule femme peintre du chantier. La construction a duré plus longtemps que prévu. Les coûts ont pratiquement doublé, passant à 152 millions au lieu des 85 prévus. Une saison de construction courte, l'augmentation des salaires et des oublis dans le projet initial auraient contribué à ce dépassement. Mais bon, ce projet un peu fou arrive bientôt à terme. Hier, une trentaine de familles avaient pendu la crémaillère — certaines avec une bonne rasade de whisky —, et d'autres emménageront aujourd'hui. Pour la mi-janvier, on espère que 104 maisons seront terminées. En mars, tous devraient avoir leur chez-soi.

Hier, alors que Martha Piwas venait d'arriver dans sa nouvelle maison, une de ses filles qui l'aidait à aménager sa chambre, s'est arrêtée un moment pour lui demander: « Est-ce que je rêve, maman? »



PHOTO ROBERT SKINNER, La Presse

Martha Piwas, mère célibataire de six enfants, range les affaires de sa famille dans le sous-sol de sa nouvelle demeure à Natuashish.

AL GORE

Suite de la page A1

Et à une question sur la possibilité d'un retour aux présidentielles de 2008, Al Gore a semblé peu optimiste. « Il ne faut jamais dire jamais. Toutefois, j'ai pris ma décision à propos des élections de 2004 en sachant très bien que ce serait sans doute ma dernière chance pour la présidence », a dit M. Gore.

Un tel commentaire est lourd aussi de considérations personnelles pour ce fils de sénateur et diplômé de Harvard qui, à l'âge de 51 ans, cumule 24 ans de politique active à Washington.

Avant d'être vice-président pendant huit ans, de janvier 1993 à décembre 2000, Al Gore avait siégé huit années au Sénat, durant lesquelles il avait d'ailleurs tenté une première candidature présidentielle, en 1988. Auparavant, il avait été pendant huit ans un membre de la Chambre des représentants.

Hier, Al Gore a indiqué avoir pris sa décision après en avoir discuté avec des membres de sa famille proche et élargie au cours des derniers jours, à la nouvelle résidence de la banlieue de Nashville, au Tennessee, où il s'est installé avec sa femme, Tipper, il y a quelques mois.

Néanmoins, Al Gore a annoncé sa décision à un moment symbolique: deux ans et quelques jours après qu'il eut finalement concédé la victoire aux présidentielles de 2000 à son rival républicain George W. Bush.

C'était après une décision partagée de la Cour suprême des États-Unis, qui avait bloqué le dépouillement judiciaire des votes en Floride, terminant ainsi un feuilleton juridique qui durait depuis 36 jours pour décider de l'élection présidentielle la plus serrée de l'histoire.

En fin de compte, même s'il avait obtenu 540 000 votes de plus que M. Bush, Al Gore avait raté la présidence parce qu'il lui manquait quatre des 271 votes requis au collège électoral des États, principale instance décisionnelle selon la constitution des États-Unis.

Ces dernières semaines, Al Gore et son épouse avaient commenté pour la première fois comment cette défaite électorale de justesse, par décision juridique, leur avait été difficile à accepter.

Après avoir quitté la vice-présidence en décembre 2000, M. Gore s'était retiré de la scène publique pendant plus d'un an. Il s'en tenait à ses activités discrètes de professeur universitaire à temps partiel, de conférencier invité à des événements privés ainsi que d'auteur avec sa femme.

N'empêche, la décision d'Al Gore de ne pas être candidat aux présidentielles de 2004 a causé toute une surprise, surtout après ses nombreuses apparitions publiques et déclarations des dernières semaines.

Officiellement, cette campagne médiatique était une tournée de promotion d'un livre sur les valeurs familiales qu'il vient de publier avec sa femme. Mais partout on lui posait des questions sur sa candidature possible en 2004. Et durant ces entrevues, M. Gore a critiqué souvent l'administration Bush pour ses politiques à l'égard de l'Irak, de la guerre au terrorisme et même de l'économie faiblissante.

Ces remarques ont attiré l'attention des médias et des analystes politiques au point de reléguer au second plan les ambitions présidentielles de quelques autres démocrates. Cependant, le manque de charisme de M. Gore demeurerait son handicap le plus sérieux. Il y a trois semaines, un sondage du *New York Times* indiquait que deux tiers des Américains estimaient qu'il ne devait pas se représenter en 2004. Seulement 19 % des personnes interrogées disaient avoir une bonne opinion de lui, contre 43 % qui en avaient une défavorable.

Évidemment, la décision annoncée hier par Al Gore de ne pas être candidat en 2004 laisse maintenant le champ libre aux nombreux prétendants démocrates.

Parmi eux, on note le sénateur Joseph Lieberman, du Connecticut, qui avait d'ailleurs fait équipe avec Al Gore en 2000 à titre de vice-président éventuel. M. Lieberman a réi-

téré récemment son intérêt pour une candidature présidentielle si Al Gore décidait effectivement de passer son tour.

Un autre sénateur, John Kerry, du Massachusetts, est aussi considéré dans la course, ayant même annoncé au début de décembre la formation d'un « comité exploratoire » pour la présidence.

Parmi les autres candidats presentis, il y a le leader du caucus démocrate au Sénat, Tom Daschle (Dakota du Nord), Dick Gephardt, chef de la minorité à la Chambre des représentants, le sénateur John Edwards (Caroline du Nord) ainsi qu'un politicien d'un intérêt particulier pour les Québécois: Howard Dean, gouverneur du Vermont. Ce dernier fait d'ailleurs campagne depuis quelques mois parmi les rangs démocrates, mais avec des moyens modestes.

Lors de son entrevue hier soir à *60 Minutes*, Al Gore a refusé d'indiquer une préférence pour l'un ou l'autre des candidats possibles. Il s'est dit néanmoins « absolument sûr qu'un démocrate peut battre le président Bush en 2004 », prédisant aussi que la faiblesse de l'économie serait un élément décisif comme elle le fut pour George Bush père en 1992, face à Bill Clinton.

> Avec la collaboration de l'Agence France-Presse

La CIA a le feu vert pour liquider des terroristes

Associated Press

NEW YORK — La CIA a obtenu l'aval du président George W. Bush pour assassiner environ une vingtaine de terroristes dans le monde, soupçonnés de préparer des attaques contre des intérêts américains, a révélé hier le quotidien *New York Times*.

Oussama ben Laden et les dirigeants du réseau Al-Qaeda sont en tête de la liste.

Le président Bush a autorisé le recours aux assassinats par la CIA s'il est trop difficile de capturer les suspects et que les pertes civiles peuvent être minimisées.

La Maison-Blanche et la CIA ont refusé de commenter cette liste, affirme le *New York Times*.

Cependant, des responsables ont déclaré au quotidien que cette autorisation n'abolissait pas un ordre présidentiel interdisant les assassinats puisque les terroristes sont considérés comme des « combattants ennemis », donc des cibles légitimes.

Un document signé par le président après les attentats du 11 septembre 2001 ordonne à la CIA d'attaquer Al-Qaeda n'importe où dans le monde. Le document ne mentionne aucune exception pour les Américains, qui peuvent également être pris pour cible même si cela n'est pas explicitement requis.

DÉPUTÉ

Suite de la page A1

L'actuel adjoint au whip, le député de Beauport-Montmorency, Michel Guimond, aimerait bien, selon les informations obtenues par *La Presse*, occuper le poste que laissera vacant Pierre Brien.

Ce sera la troisième fois en moins d'un an que le Bloc québécois devra affronter la désertion de l'un de ses députés. Au printemps dernier, Stephan Tremblay, député de la circonscription de Lac-Saint-Jean—Saguenay, et le député de Berthier-Montcalm, Michel Belhumeur, avaient quitté le navire pour se lancer dans l'arène provinciale. M. Tremblay a été élu sous les couleurs du Parti québécois lors d'une élection complémentaire, alors que Michel Belhumeur a été défait par le candidat de l'Action démocratique.

Après la victoire du Bloc québécois lundi dernier dans les deux

circonscriptions laissées vacantes par M.M. Tremblay et Belhumeur, Gilles Duceppe a affirmé que son parti avait toujours un rôle important à jouer à Ottawa. Avec le prochain départ de Pierre Brien, le Bloc devra faire face à un autre défi, celui de conserver la circonscription de Témiscamingue, remportée en 2000 par une majorité de seulement 2771 voix.

Lorsque M. Brien annoncera sa démission, le Bloc comptera 36 des 75 sièges du Québec contre 35 pour les libéraux de Jean Chrétien. Une victoire du PLC dans Témiscamingue mettrait ainsi les deux partis à égalité avec chacun 36 sièges. Le Parti conservateur a un député au Québec alors que les deux autres sièges appartiennent aux députés indépendants Ghislain Lebel et Jean-Guy Carignan.

EN VOYAGE AVEC VOUS
Les mercredi et samedi dans **La Presse**
VACANCES VOYAGE

Chopard

»HAPPY BRIDE«

CHÂTEAU D'IVOIRE
Depuis 1978
2020 rue de la Montagne, Montréal • (514) 845-4651

ACTUALITÉS

L'ombudsman de l'armée croule sous les plaintes

De plus en plus de militaires souffrent de troubles post-traumatiques

ANDRÉ DUCHESNE

Le nombre de plaintes déposées au bureau de l'ombudsman des Forces armées canadiennes par des militaires souffrant du syndrome de stress post-traumatique ne cesse d'augmenter, si bien que ce dernier a besoin de renfort pour le traitement de ces dossiers, a appris La Presse.

« Chaque année, depuis l'ouverture du bureau, le nombre de plaintes n'a cessé d'augmenter », prévient Barbara Theobalds, directrice des communications de l'ombudsman, André Marin, en transmettant une série de données compilées par ce service.

Ainsi, entre juin 1998, date de la mise sur pied du bureau, et la fin de la même année, sept plaintes relatives au syndrome de stress post-traumatique (SSPT) ont été déposées. Leur nombre a grimpé à 60 en 1999, à 98 en 2000, à 128 en 2001 et atteint à ce jour 155 en 2002. L'an dernier et cette année, les plaintes représentaient autour de 10 % de l'ensemble de tous les types de plaintes acheminées au bureau de l'ombudsman.

Au nom de ce dernier, la Défense nationale a lancé, fin novembre, un appel d'offres visant à pourvoir son service de « ressources supplémentaires » afin de mener des enquêtes sur les cas des militaires souffrant du SSPT ou de maladies environnementales, comme celles liées à l'exposition à l'uranium appauvri ou aux vaccins.

Au moins une personne sera embauchée, peut-être plus. Le contrat initial, qui se poursuivra jusqu'au 31 mars 2004, est pourvu d'un budget oscillant entre 250 000 \$ et 500 000 \$.

En février dernier, l'ombudsman avait rendu public un rapport traçant un portrait sombre du phénomène de SSPT au sein des troupes. Qualifiant le problème de « courant », M. Marin estimait que l'armée négligeait les soldats souffrant de problèmes de santé mentale. Le document était accompagné d'une série de 31 recommandations destinées à donner le coup de barre nécessaire pour leur venir efficacement en aide.

M. Marin accordait neuf mois aux autorités pour entamer le travail. Ce délai est passé depuis un mois et, demain, l'ombudsman tiendra une conférence de presse à Ottawa pour faire le point sur la situation.

Le SSPT, aussi appelé stress opérationnel, est une forme de détresse



Plusieurs documents des Forces armées rendus publics récemment démontrent les lacunes des institutions militaires du pays en matière de soutien psychologique aux soldats qui obtiennent leur congé ou encore ceux qui subissent des troubles post-traumatiques.

Photothèque La Presse ©

psychologique récurrente et prolongée qui hante des personnes ayant été les témoins souvent impuissants d'événements violents ou insoutenables ou qui ont été placées dans des situations prolongées de tension. Le phénomène n'est pas unique aux militaires. Chez eux par contre, il affecte davantage les soldats déployés sur les lieux d'opérations. Le meilleur exemple reste celui de l'ancien lieutenant-général Roméo Dallaire, gravement affecté par le massacre de quelque 800 000 Tutsis et Hutus modérés par des Hutus extrémistes au Rwanda en 1994.

Le bureau de l'ombudsman ne traite pas médicalement ou psychologiquement les militaires atteints. Il vient en aide à ceux qui estiment ne pas avoir reçu les soins et le

soutien appropriés des Forces armées, servant tantôt de médiateur, tantôt d'intermédiaire entre un militaire et ses supérieurs.

Par exemple, le bureau de l'ombudsman a aidé une femme enrôlée dans les Forces à obtenir sur les lieux de sa nouvelle affectation les traitements psychiatriques nécessaires au soulagement du SSPT. Son médecin avait prescrit ces traitements, mais le centre de santé où elle avait été envoyée n'y avait pas donné suite en raison d'un manque de ressources.

Le nombre de plaintes traitées au bureau de l'ombudsman ne représente qu'une partie des cas de SSPT dans les Forces. Celles-ci ne disposent d'aucun chiffre précis quant au nombre de cas réels, mais certains parlent d'une prévalence allant jus-

qu'à 20 % chez les militaires déployés outre-mer.

Si le nombre de cas connus tend à augmenter, c'est notamment parce que le voile se lève peu à peu sur ce phénomène, qui, il n'y a pas si longtemps, était tabou dans une institution comme l'armée, où l'on cultive des valeurs telles l'esprit de corps, la force et l'invincibilité.

Se disant sensible au problème, la Défense a déjà pris certaines mesures, telle l'ouverture de cinq centres consacrés exclusivement au traitement de la maladie. Fin octobre, elle a aussi annoncé un nouveau programme de soutien social aux victimes de SSPT, ce qui répond en partie aux recommandations du rapport de M. Marin. Mais plusieurs autres recommandations demeurent toujours sans suite.

Les anciens soldats sont souvent laissés à eux-mêmes

Presse Canadienne

OTTAWA — Jusqu'à 1000 militaires blessés ou malades qui obtiennent chaque année leur congé des Forces armées canadiennes sont souvent privés du soutien qui leur est nécessaire, selon des documents gouvernementaux.

« Dans bien des cas, les Forces canadiennes ont peu fait afin de montrer compassion, compréhension et respect » envers les soldats qui quittent l'armée pour des raisons de santé, est-il écrit dans un rapport datant de mars 2002, obtenu en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Rédigé par un groupe de travail constitué en février 2002 par le chef d'état-major de la Défense dans le but d'améliorer le processus de dispense de service ainsi que la transition de la vie militaire à la vie civile, le document fait état de plusieurs initiatives qualifiées de positives.

Néanmoins, ses auteurs affirment qu'il faut faire plus et que les hauts responsables du ministère de la Défense national n'ont pas tenu compte de certaines des recommandations formulées dans deux rapports antérieurs.

Les personnes qui obtiennent leur congé des Forces sont souvent « trop malades ou sont vulnérables sur le plan psychologique, et par conséquent elles sont incapables, d'un point de vue mental, de comprendre le processus de dispense », a découvert le groupe de travail.

Les auteurs des documents se sont attardés aux plaintes exprimées par certains anciens militaires de même qu'à de nombreuses études sur la question.

Des officiers supérieurs responsables des politiques relatives au personnel militaire, à la Défense, ont été prévenus, dans un premier rapport déposé le 12 mars 2001, que le processus, incohérent et manquant de fonds, causait de « très sérieux dommages chez l'individu et en conséquence, aux Forces armées canadiennes en tant qu'organisation ».

Selon le deuxième rapport, datant du 12 janvier dernier, le système de dispense de services au sein des Forces demeure compromis par « des questions insatisfaisantes et troublantes ».

En mars de cette année, le groupe de travail, présidé par le lieutenant-colonel David Wrather, a soumis un troisième rapport à ce sujet. « Les ressources actuellement allouées au processus de dispense ne permettent absolument pas de faire face au nombre des membres du personnel des Forces canadiennes qui obtiennent leur congé », y est-il notamment écrit.

LUTTE ANTITERRORISTE

Le Sea King était en panne un jour sur quatre

Presse Canadienne

HALIFAX — Un hélicoptère canadien Sea King envoyé dans le golfe d'Oman pour participer aux opérations antiterroristes s'est retrouvé en panne un jour sur quatre pendant sa mission à cause de bris mécaniques, indique un rapport interne des Forces armées canadiennes.

L'appareil, rattaché au destroyer *NCSM Ottawa*, montrait des fissures dans certaines composantes essentielles, des défauts à la batterie et des problèmes d'engrenages. Le moteur a même été remplacé en cours de mission.

« L'hélicoptère s'est avéré inutilisable pour le service militaire pendant un total de 21 jours au cours de la mission, ce qui revient à un total d'utilisation de 76 % pendant les opérations », signale le rapport.

Les équipes d'entretien « ont été confrontées à pratiquement tous les défis possibles pour ce qui est des réparations », ajoute-t-on.

Le rapport ne vient que confirmer la mauvaise performance des vieux hélicoptères Sea King lors de missions à l'étranger où les pièces de rechange sont rares et les conditions de vol, difficiles.

En fait, les Sea Kings canadiens, construits dans les années 1960, possèdent une feuille de route peu reluisante en matière d'accidents ou de mauvaise performance.

Un des appareils s'était écrasé sur le pont du *NCSM Huron* après une perte de puissance motrice le 9 octobre 1996, au large de la Californie. L'accident n'avait pas fait de blessé mais la cause n'en a jamais été expliquée.

Un autre Sea King rattaché à la frégate *NCSM Montréal* s'est retrouvé en panne 60 % du temps lors d'exercices de l'OTAN en Europe en 1998. Un troisième a connu des problèmes identiques à bord du *NCSM Iroquois* en 1999.

Le Canada compte actuellement 29 hélicoptères Sea King dans sa force aérienne, et chacun d'entre eux nécessite 30 heures d'entretien pour une heure de vol.

INTERDIT AUX ENFANTS SAGES

319\$ /MOIS*

Comptant initial de 3 195 \$
Transport et préparation inclus!

- Transmission automatique • Radio AM/FM/CD 100 watts • Siège du conducteur à 8 réglages • Freins à disque aux 4 roues • Moteur 2,5L de 175 chevaux • Climatiseur • Dossier arrière rabattable 60/40 • Pneus toutes saisons de 16 po • Système antidémarrage • Et beaucoup plus!

ALTIMA 2.5S 2003



*Location de 48 mois pour l'Altima 2.5S 2003 (T4RG73 AE00). Acompte ou échange équivalent de 3 195 \$. Limite de 24 000 km par année avec 0,10 \$/km extra. Premier versement et dépôt de garantie équivalent à un versement mensuel (toutes taxes incluses) requis à la livraison. Assistance routière 24 h. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Sur approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. Les concessionnaires peuvent vendre à prix moindre. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Le modèle illustré est à titre indicatif seulement. Nissan, le logo Nissan, la signature « DÉCOUVRIR... » et le nom du modèle Nissan sont des marques de commerce de Nissan.

De 2 à 7 millions en deux ans

VOICI L'HISTOIRE des transactions récentes sur l'ancien édifice de la Banque du Canada, au 901, square Victoria, actuellement transformé en hôtel en bonne partie aux frais de la Caisse de dépôt.

22 avril 1998

La Banque du Canada vend l'édifice pour 2,1 millions à la compagnie 3440192 Canada inc., contrôlée par le promoteur Georges Dayan.

16 septembre 1999

La Ville de Montréal prend une hypothèque judiciaire de 129 000 \$ contre 3440192 Canada inc. pour non-paiement des taxes foncières. M. Dayan propose à des professionnels de construire un hôtel, mais il lui faut surtout un riche partenaire.

12 mai 2000

3440192 Canada inc. vend l'immeuble pour sept millions à Cadim, filiale de la Caisse de dépôt, qui le revendra au même prix à Camont, autre filiale de la Caisse. Quatre jours après avoir vendu l'immeuble, M. Dayan paie les taxes foncières en souffrance.

29 novembre 2001

Camont et le Groupe Dayan demandent un permis de transformation et de construction d'hôtel à la Ville de Montréal.

30 juillet 2002

Camont cède l'immeuble par bail emphytéotique de 51 ans à la Société en commandite 901, square Victoria, dont l'unique commandité est 9110-2715 Québec inc. Le président de cette compagnie à numéro est Richard Danseur, vice-président de Cadim (filiale de la Caisse) : il représente Camont au conseil d'administration. Le secrétaire est Georges Dayan. Prix de location : 42 373 \$ par mois. La compagnie 9110-2715 appartient à 83,5 % à Camont et à 16,5 % à 3743217 Canada inc., propriété de M. Dayan. Le bail prévoit la construction d'un hôtel au coût d'au moins 30 millions de dollars. Les plans préliminaires ont été préparés par les architectes Daoust Lestage, qui ont aussi dessiné les plans du nouveau bureau d'affaires de la Caisse de dépôt, situé au 1001, Square Victoria, juste à côté du futur hôtel.

2 décembre 2002

Le président de la Caisse de dépôt, Henri-Paul Rousseau, révèle que les filiales immobilières de la Caisse ont approuvé un budget de 38,3 millions pour l'acquisition et la transformation de l'édifice de la Banque du Canada en hôtel. Avec la participation présumée du groupe Dayan, le coût total devrait s'élever à environ 46 millions, ce qui revient au coût très élevé de 300 000 \$ la chambre. Les travaux sont faits par l'entreprise de construction T.E.Q., qui appartient à l'homme d'affaires Emmanuel Triassi, par ailleurs président du conseil d'administration de la Monnaie royale du Canada.



Photo PIERRE CÔTÉ, La Presse ©

Une filiale de la Caisse de dépôt finance en bonne partie la transformation de l'ancien édifice de la Banque du Canada en hôtel de luxe à côté de son nouveau bureau d'affaires. On aperçoit, à droite, l'hôtel InterContinental (surmonté de tourelles), un autre hôtel cinq étoiles, qui ne fait déjà pas ses frais, selon les spécialistes.

Un nouvel hôtel cinq étoiles pour la Caisse de dépôt...

... et cinq millions de profits pour un promoteur privé

ANDRÉ NOËL

La Caisse de dépôt et placement du Québec doit faire fructifier les épargnes des Québécois mais, dans le Quartier international de Montréal, elle fait aussi la fortune d'un promoteur immobilier peu connu, selon une enquête de *La Presse*.

En 1998, une compagnie à numéro contrôlée par l'investisseur Georges Dayan a acheté l'édifice désaffecté de la Banque du Canada, à côté du futur bureau de la Caisse, pour 2,1 millions de dollars. Deux ans plus tard, la même compagnie revendait cet immeuble à une filiale de la Caisse pour sept millions de dollars.

Le 30 juillet dernier, la société immobilière Camont — filiale de la Caisse — a cédé l'édifice par bail emphytéotique à une société en commandite dont les deux partenaires sont Camont... et le groupe Dayan.

Bien que sa compagnie détienne seulement 16,5 % de l'immeuble, situé au 901, square Victoria, Georges Dayan est considéré comme le véritable promoteur de la transformation en hôtel, selon les responsables du chantier interviewés sur place.

M. Dayan a cependant refusé de nous parler. « Nous sommes liés par des accords de confidentialité avec la Caisse de dépôt », a expliqué son associé, Albert Ezerzer. La Caisse est également très avare de détails.

La demande de permis de construction présentée à la Ville de Montréal fait état d'un projet de 153 chambres. Lors d'une conférence de presse, le 2 décembre, le président de la Caisse, Henri-Paul Rousseau, a révélé que les filiales immobilières de la Caisse — Cadim et Camont — avaient approuvé un

budget de 38,3 millions pour l'acquisition et la transformation de cet édifice en hôtel.

Camont détenant 83,5 % des actions de la Société en commandite 901, square Victoria, le coût total du projet s'éleva donc à environ 46 millions de dollars, à moins que le groupe Dayan investisse moins que sa part de 16,5 %. Cela revient à 300 000 \$ la chambre, un chiffre qui fait sourciller les spécialistes en hôtellerie.

428 \$ la nuit...

« Si tel est le prix, ça demeure un grand défi (pour rentabiliser l'investissement), a commenté Gilles Larivière, président de Horwath Consultants, une firme qui étudie le marché des hôtels dans le monde entier. Cet hôtel sera situé juste à côté d'un autre hôtel cinq étoiles, l'InterContinental, qui ne fait déjà pas ses frais. Ici, on est loin de la zone de grand luxe, rue Sherbrooke Ouest, où se trouve le Ritz. La demande pour les hôtels très chers est limitée à Montréal. »

L'InterContinental, un hôtel de 367 chambres qui appartient en partie à la Caisse de dépôt, a été construit au début des années 1990 pour 68 millions de dollars. Il est aujourd'hui évalué à 36 millions. Son taux d'occupation, cette année, était de 66 %. Le tarif moyen de ses chambres, pour l'année 2002, est de 179 \$, selon Denis Chevalier, évaluateur spécialisé dans les hôtels. Le directeur de l'hôtel, Jean-François Gatti, a affirmé que ce tarif est un peu plus élevé, mais il a reconnu qu'il se trouvait sous la barre des 200 \$. M. Gatti n'a pu préciser si l'hôtel fait ses frais.

« Pour savoir si un investissement est raisonnable en hôtellerie, on a recours à une règle très simple : le prix de la chambre doit correspondre au millième de son coût de construction et d'aménagement,

explique M. Chevalier. Autrement dit, une chambre qui a coûté 300 000 \$ devrait se louer en permanence 300 \$ la nuit. Avec un taux d'occupation de 70 % — et je suis optimiste —, il faudrait la louer 428 \$ la nuit. »

Tant M. Larivière que M. Chevalier doutent qu'un hôtel puisse demander un tel tarif à Montréal, sauf dans les périodes très occupées comme le Grand Prix de Formule 1. D'après les informations disponibles, le Groupe Dayan vise à aménager un « hôtel-boutique », un type d'établissement très luxueux qui cible une clientèle d'affaires.

« Ces dernières années, il y a eu beaucoup d'engouement autour des hôtels-boutiques, souligne M. Larivière. Reste à savoir si le marché pourra soutenir cette offre. L'agrandissement du Palais des congrès va amener un flot supplémentaire de touristes. Mais attention : bien des villes ont agrandi leur centre des congrès en Amérique du Nord et font concurrence à Montréal. Le taux d'occupation des hôtels va probablement se maintenir autour de 68 %. Par ailleurs, les congressistes ne cherchent pas forcément des chambres très chères. »

Une bonne affaire, selon la Caisse

De son côté, la Caisse de dépôt maintient qu'elle a fait une bonne affaire en achetant l'ancien édifice de la Banque du Canada au prix de sept millions de dollars même s'il avait été vendu deux ans plus tôt pour deux millions. La Caisse estime aussi qu'elle fera des profits avec l'hôtel.

« De 1998 à 2000, le marché était en hausse, a indiqué Suzanne Brochu, porte-parole de la Caisse. L'immeuble était évalué à six millions par la Ville. Par ailleurs, on procédait à un remembrement des terrains dans le Quartier international. On avait besoin de cet édifice :

la location d'un droit de passage nous aurait coûté encore plus cher que l'achat. »

Selon la Caisse, le groupe Dayan était donc en bonne position pour exiger un prix élevé. En vérité, M. Dayan n'avait toujours pas réussi à payer les taxes municipales de 1999, si bien que la Ville de Montréal avait grevé l'immeuble d'une hypothèque judiciaire de 129 000 \$, plus les intérêts. Le 12 mai 2000, le groupe Dayan vendait l'édifice à la Cadim, filiale de la Caisse, ce qui lui a permis de payer les taxes le 16 mai.

Par ailleurs, un spécialiste en gymnases a affirmé à *La Presse* qu'il avait eu des discussions avec des dirigeants de la Société immobilière Trans-Québec — la SITQ, autre filiale de la Caisse — pour aménager un super centre d'exercice et de santé dans les sous-sols de l'hôtel et de l'immeuble voisin, le Herald, également acheté par la Caisse.

« Il y a environ cinq mois, on m'a parlé d'un projet de quatre millions de dollars, a dit notre informateur sous le couvert de l'anonymat. Ça frisait la démesure : 20 000 pieds carrés de gym et de spa ! L'accès devait être gratuit pour les clients de l'hôtel. Les quelque 1000 employés de la Caisse devaient profiter de prix réduits. Pourtant, il y a déjà un club Nautilus au square Victoria où ils pourraient s'entraîner pour moins cher. »

Jocelina Dubuc, propriétaire du Centre de santé d'Eastman, qui exploite des spas à Montréal et dans les Cantons-de-l'Est, a confié qu'elle discutait actuellement d'une possible participation avec la SITQ. De son côté, le porte-parole de la SITQ, Jacques-André Chartrand, a confirmé un projet de 20 000 pieds carrés, mais n'avait pas d'information sur le budget. « Tout ça est en négociation », a-t-il dit.

Le coûteux parking de la Caisse ne respecte pas les normes

ANDRÉ NOËL

L'IMMENSE et tout nouveau stationnement souterrain du Quartier international de Montréal (QIM), qui coûtera 36 millions de dollars à une filiale de la Caisse de dépôt et placement, ne respecte ni le règlement d'urbanisme de la Ville de Montréal ni les normes pronées par les spécialistes, a constaté *La Presse*.

La Société immobilière Trans-Québec (SITQ, filiale de la Caisse) est déjà propriétaire de la moitié du stationnement de 1275 places et achètera l'autre moitié au Palais des congrès en mars. Chaque place revient à 28 000 \$, soit l'un des prix les plus élevés parmi les stationnements commerciaux de Montréal.

Le règlement d'urbanisme de la Ville prévoit ceci : « Une unité de stationnement doit mesurer 2,75 mètres de largeur et 5,5 mètres de longueur. » La plupart des places dans le parking du QIM ne respectent pas ces normes. Ni en longueur ni en largeur, ce qui peut avoir des incidences fâcheuses lorsqu'on veut ouvrir une portière sans égratigner l'auto du voisin.

Avec sa superficie, ce stationnement devrait compter un millier de places. Petit problème : chacune d'entre elles coûterait alors



Photo PIERRE CÔTÉ, La Presse ©

Le gigantesque stationnement du Quartier international de Montréal, dont la construction a été dirigée par une filiale de la Caisse, ne respecte pas les normes municipales. Comme l'investissement risquait de ne pas être rentable, il suffisait d'augmenter le nombre d'emplacements en réduisant leur largeur !

36 000 \$. Or, selon les spécialistes, le coût moyen des places dans un stationnement souterrain commercial est d'environ 20 000 \$. La solution : dessiner des places plus petites

et tasser les autos ! Selon une analyse faite par la firme Gestiparc à partir des plans d'architectes, la largeur moyenne des places est de 2,62 m. Armés d'un ruban, nous

avons pris des mesures sur place et constaté que la largeur est plutôt de 2,55 m. Cela s'explique : on compte 7,65 m entre la plupart des colonnes. Or, la firme de construction Genivar a en général aménagé trois places entre les colonnes. Une des places que nous avons mesurée faisait 2,18 m !

Interrogé à ce sujet, Michel Cyr, vice-président de la SITQ, a assuré que la largeur des places respecte la norme de 2,75 m. « Il faut calculer la distance entre les colonnes à partir du centre de chaque colonne, et non à partir de sa face intérieure », a-t-il dit.

Cette suggestion fait sourire les professionnels à la Ville de Montréal. « On calcule l'espace entre les colonnes face à face et non de centre à centre, dit Pierre Denis, porte-parole de l'arrondissement de Ville-Marie. Cela va de soi. Ce qui est important, c'est l'espace libre d'obstacle. Une colonne ressemble bien à un obstacle... »

Loin d'être rentable

Même à un coût de 28 000 \$ l'unité, la rentabilité n'est pas assurée. Pour rembourser cette somme, il faut payer 200 \$ par mois pendant 20 ans (à un taux d'intérêt de 6 %). Cela ne comprend pas les

coûts d'exploitation et d'entretien. L'abonnement mensuel au parking du QIM est de 180 \$ par mois. M. Cyr a dit à *La Presse* que la SITQ prévoyait surtout des utilisateurs occasionnels (à 12 \$ par jour). Mais lors de notre visite, le vaste stationnement était à moitié vide.

Le Palais des congrès avait déjà un parking souterrain de 400 places ; 600 autres places sont disponibles au Centre de commerce mondial. Un autre parking souterrain de 359 places a été ajouté sous le square Victoria : il devait servir aux occupants d'une tour qui n'a pas été construite. Malgré tout, M. Cyr se dit persuadé que le parking de 1275 unités du QIM sera rentable.

John Burcombe, du groupe écologiste Au Courant, apporte un autre son de cloche. Il se souvient des débats à la Commission de développement urbain qui s'était penchée sur le projet de stationnement du QIM, il y a quelques années. « Même le directeur du Palais des congrès m'avait confié qu'il n'avait pas besoin d'un parking aussi grand, se rappelle-t-il. Deux stations de métro desservent le QIM, et il est de loin préférable de se déplacer en métro plutôt qu'en auto. »

Les frais aux guichets automatiques doublent « sans raison valable »

Option consommateurs songe à tenter un recours collectif contre les institutions financières

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

PENSEZ-Y BIEN avant d'utiliser un guichet automatique qui n'appartient pas à votre institution financière : depuis quelques mois, les Caisses Desjardins et cinq grandes banques facturent des frais deux fois plus élevés qu'avant. C'est ainsi qu'effectuer un banal retrait peut désormais vous appauvrir de 3 \$, dénonce Option consommateurs, qui vient de lancer une vaste campagne de protestation et songe à tenter un recours collectif.

« On double les frais du jour au lendemain sans aucune justification valable. Les institutions doublent leurs profits et les gens se sentent impuissants. C'est de l'exploitation », soutient la directrice de l'organisme, Louise Rozon.

Entre avril et novembre derniers, les banquiers se sont mis à ajouter des « frais de commodité » de 1,25 \$ ou 1,50 \$ aux traditionnels frais Interac de 1,25 \$ ou 1,50 \$ (qu'ils se partagent pourtant à 99 %). Dans certains cas, les nouveaux frais ne s'appliquent qu'aux guichets installés dans un magasin ou une épicerie (s'il s'agit d'un guichet de la Banque Scotia, CIBC ou TD). Dans d'autres cas, ils s'appliquent même en succursale (à la Banque Nationale, à la Banque



Photothèque La Presse

En 2001, les Canadiens ont effectué 375 millions de retraits au guichet d'une institution autre que la leur, ce qui leur a coûté plus d'un demi-milliard de dollars en seuls frais Interac.

Royale et aux Caisses Desjardins). Seules la Banque Laurentienne et la Banque de Montréal s'en tiennent aux frais Interac, la double

facturation étant devenue la norme dans 4319 des 5297 guichets québécois (les guichets de la Banque Scotia n'ont pas été comptabilisés).

Inondé d'appels, Option consommateurs invite la population à manifester sa colère directement aux banquiers, aux ministères des Finances du Canada et du Québec

ainsi qu'au Bureau de la concurrence en copiant la lettre de protestation publiée sur le site option-consommateurs.org (infos : 514-598-7288 ou 1-888-412-1313).

Pour Mme Rozon, l'explosion des frais s'explique par le fait que, depuis 1996, d'autres entreprises que les banques et les caisses peuvent installer et gérer des guichets automatiques. En six ans, elles se sont accaparé la moitié du marché canadien en installant 18 000 guichets (sur 35 000) dans les bars, restaurants, dépanneurs, etc. Une progression favorisée par l'invention des « frais de commodité » (de 1 \$ à 3 \$ par transaction), qu'elles partagent avec les commerçants prêts à les héberger.

« En voyant ça, les institutions financières se sont dit qu'elles pouvaient bien le faire aussi, que le marché était rendu là. Mais c'est l'envers de la concurrence ! Qu'est-ce que ce marché où, chaque fois que quelqu'un augmente ses frais de 1 \$, les autres suivent ? » interroge Mme Rozon, qui aimerait que le gouvernement intervienne en plafonnant les frais.

En 2001, les Canadiens ont effectué 375 millions de retraits au guichet d'une institution autre que la leur, ce qui leur a coûté plus d'un demi-milliard de dollars en seuls frais Interac.

CONSUMMATION

Les commerçants n'ont pas à exiger de renseignements personnels

BRIGITTE TRAHAN
Le Nouvelliste

TROIS-RIVIÈRES — Il faut dépenser un peu dans les magasins pour se rendre compte à quel point il est devenu difficile d'acheter quoi que ce soit avec de l'argent comptant, ne serait-ce que de simples piles, sans se faire demander son numéro de téléphone, son adresse ou, pire encore, sans qu'on nous demande de signer la facture.

Cette pratique, de plus en plus répandue, permet aux commerçants de repérer leurs clients pour leur envoyer ensuite de la publicité. Elle leur donne aussi accès à des renseignements privés leur permettant de retracer le client si une erreur de facturation a été faite à la

caisse. « Quelquefois même, ça sert de base de données et on ne sait pas trop où ça va ni à quoi ça sert », ajoute Madeleine Plamondon, directrice du Service d'aide aux consommateurs de Shawinigan.

Il n'est pas rare que les préposés à la caisse insistent pour avoir ces renseignements en disant que leur patron leur fera des reproches s'ils ne figurent pas sur la facture. Plus pathétiques encore, certains vont soutenir que c'est une question de sécurité. Sécurité pour qui et pour quoi ? Voilà la question. Le client se fait promettre que les renseignements privés resteront confidentiels, qu'ils ne servent qu'à des fins de statistiques statistiques ou qu'ils permettront de retrouver la facture pour faire un échange.

Certains commerçants iront même jusqu'à dire que si les montants qui figurent dans le « dossier » du client sont assez importants, ce dernier pourra bénéficier de rabais. Voilà un avantage qui, s'il est réel, n'est finalement pas à la portée d'un bien grand nombre de consommateurs... et n'est pas vérifiable.

Mme Plamondon invite les consommateurs à refuser tout simplement de donner les renseignements ou, au pire, à ridiculiser cette pratique en demandant à la caissière d'inventer un nom ou un numéro de téléphone si elle en a absolument besoin.

Ce qu'il faut comprendre, explique Mme Plamondon, c'est que, facture ou pas, un commerçant n'est

pas obligé d'échanger un produit, à moins qu'il soit défectueux. S'il est défectueux, toutefois, que vous avez en main votre facture et votre emballage original, le commerçant aura alors l'obligation de l'échanger contre un produit identique en bon état. Il ne devra vous rembourser que s'il n'a plus de produit identique.

Parfois, certains magasins ont des politiques beaucoup plus souples, mais il faut toujours garder à l'esprit que leur souplesse n'est pas commandée par la loi.

Le seul cas d'exception à cette règle touche les produits vendus à la suite d'une sollicitation à domicile. Dans ce cas, le client dispose de 10 jours pour changer d'idée.

Donc, le consommateur qui a la

mauvaise idée d'acheter un cadeau de Noël dans un magasin en se disant qu'il ira l'échanger pour quelque chose d'autre si ça ne fait pas l'affaire fait une grave erreur. Du moins, il prend un bien grand risque car, dans un tel cas, le commerçant n'a aucune obligation de se plier à son caprice, même si le client a sa facture.

Mme Plamondon, qui a travaillé pendant cinq ans au comité chargé d'étudier les cartes de débit, rappelle que les paiements par carte de débit bancaire sont considérés comme de l'argent comptant. Le consommateur n'a donc pas à donner de renseignements personnels en utilisant cette carte, pas plus qu'il ne devrait le faire en payant avec des billets de banque.

TAUX D'IMPOSITION

La Chambre de commerce du Québec appuie Pauline Marois

Presse Canadienne

LA CHAMBRE de commerce du Québec (CCQ) appuie sans réserve l'idée de la vice-première ministre du Québec, Pauline Marois, de diminuer de près de 4 % le taux d'imposition des entreprises comme le révélait *La Presse* hier. L'allègement du taux d'imposition est souhaitable, estime le président de la CCQ, Michel Audet, parce que cela permettrait une plus grande équité pour l'ensemble des entreprises que les politiques actuelles du gouvernement, qui favorisent des catégories particulières d'entreprises. Par contre, M. Audet rappelle que le fardeau fiscal des entreprises demeure élevé en raison des taxes sur le capital et sur la masse salariale. Rappelons que Québec étudie la possibilité d'alléger le taux d'imposition des entreprises de 8,9 % à 5 % dans le but de favoriser le plein emploi d'ici 2005. En contrepartie, le gouvernement réduirait l'ampleur de ses plus ambitieux projets, comme la Cité du multimédia et la Cité du commerce électronique.

PLUS PRÈS DE VOUS

Du lundi au samedi dans **La Presse**

MONTRÉAL PLUS

Démonstration en magasin des produits Nikon
Le représentant Nikon sera sur place le mardi 17 décembre de 15 h à 20 h



Nikon® 4300

- Zoom optique 3X (équivalent à 38-114 mm)
- 4,0 millions de pixels zoom digital 4X
- Mode d'exposition automatique/manuel
- Mode ciné
- Complet avec batterie Li-ion, chargeur, câbles vidéo et USB, carte Compactflash 16MB

Nikon® 4500

- Zoom optique 4X (équivalent à 38-114 mm)
- 4,0 millions de pixels zoom digital 4X
- Design unique pivotant - Mode ciné
- Modes d'exposition automatique et manuel
- Complet avec batterie Li-ion, chargeur, câbles vidéo et USB et carte Compactflash 16MB

Nikon® Lite Touch Zoom 130ED



- Caméra compacte 35 mm avec verre ED
- 38-130 mm - Ajustement de profondeur
- Flash intelligent avec réducteur des yeux rouges
- Complet avec étui, batterie et film

259⁹⁵\$

Nikon® F-55/28-80 mm

- Modes programmes variés : mesure métricielles 3D
- Modes d'exposition P, S, A et mode MANUEL
- Correction de l'exposition
- Complet avec boîtier, lentille 28-80 mm, courroie large Nikon, piles et film

399⁹⁵\$

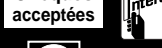
CAMÉRAS SIMON

Vend la photographie depuis 72 ans

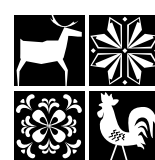
11, rue St-Antoine Ouest 861-5401

Réparation • Location
Lun. au ven. de 9 h à 21 h • sam. de 9 h à 17 h
Achat • Vente • Échange/Photo • Vidéo • Numérique

Chèques acceptées



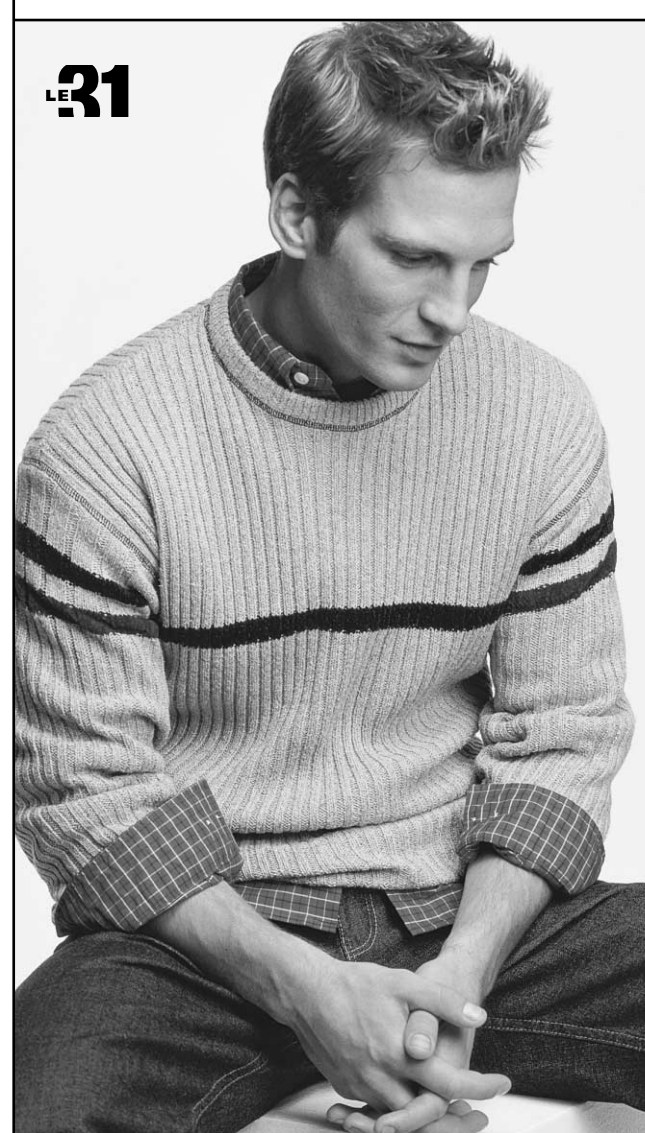
PLACE D'ARMES



PRIX-CADEAU

simons

LE 31



ÉPARGNEZ 50% SUR NOS PULLS CÔTES TEXTURÉES

29⁹⁵

REG. 60.00

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • MIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

COMPTANT EXIGÉ : 0 \$
PREMIER PAIEMENT : 0 \$
DÉPÔT DE SÉCURITÉ : 0 \$

LE PRIX ? LANCER NOMMÉE MEILLEURE NOUVELLE VOITURE ÉCONOMIQUE[†]

MITSUBISHI MOTORS
réveillez vos sens



ASSOCIATION DES JOURNALISTES
 AUTOMOBILE DU CANADA

MEILLEURE NOUVELLE VOITURE ÉCONOMIQUE 2003[†]

Lancer 2003, à compter de 15 997 \$
 Lancer O²Z^{*} Rally illustrée. PDSF : 19 997 \$*



Outlander AWD 2003, à compter de 26 757 \$
 Outlander XLS AWD illustré. PDSF : 28 697 \$*

LOUEZ POUR:

0 0 0

comptant

**dépôt de
sécurité**

**premier
paiement[†]**

— OU —
1,9%
 taux d'intérêt
 à l'achat de**



Montero Sport 2003, à compter de 32 497 \$
 Montero Sport Limited A4WD illustré. PDSF : 41 937 \$*

— OU —
1,9%
 taux d'intérêt
 à l'achat de**



Galant 2003, à compter de 23 097 \$
 Galant LS V6 illustrée. PDSF : 30 927 \$*

mitsubishicars.ca

1 888 57-MITSU

Demandez les détails de la remise du programme avantages études à votre concessionnaire Mitsubishi.

*Les prix indiqués sont les prix de détail suggérés par Mitsubishi Motor Sales du Canada. Les concessionnaires peuvent vendre moins cher. Permis, immatriculation, assurance, taxes, carburant et frais de livraison ou de préparation additionnels en sus. Le PDSF n'inclut pas les frais de transport de 895 \$ de la Lancer et de la Galant ou les frais de transport de 995 \$ de l'Outlander et du Montero Sport. **Taux d'intérêt de 1,9 % offert à l'achat d'une Galant 2003 ou d'un Montero Sport 2003. 36 paiements mensuels de 285,99 \$ par tranche de 10 000 \$ à 1,9 %. Coût de l'emprunt : 295,62 \$. Somme remboursable : 10 295,62 \$. Les versements varieront selon la somme prêtée. Des incitatifs/rabais peuvent être offerts à l'achat au comptant. Il est possible que les clients qui choisissent l'option prêt renoncé à ces incitatifs/rabais et que le taux d'intérêt actuel soit plus élevé. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre. †L'offre 0-0-0 s'applique seulement aux contrats de location de modèles 2003 de 24, 36 ou 48 mois financés par Services de financement automobile Primus dans le cadre du programme Signez et conduisez de Mitsubishi. Permis, immatriculation, assurance, taxes, carburant et autres frais de préparation et de transport en sus. Allocation de 25 000 km/année, 8¢ par km excédentaire. L'offre ne peut être jumelée à aucune autre. ‡Doit être diplômé d'un collège au cours des 2 dernières années, ou un étudiant de dernière année inscrit à un programme de 4 ans devant recevoir un diplôme d'un collège ou d'une université canadienne ou américaine agréée dans les prochains 12 mois, ou un candidat à la maîtrise ou au doctorat au Canada ou aux États-Unis. Devra fournir de la documentation, telle une demande d'obtention de diplôme ou une lettre du bureau du registraire attestant de l'intention d'obtenir un diplôme d'ici un an. Demandez les détails au concessionnaire. ****Offre valable seulement pour les clients au détail au Canada, sauf ceux de la Colombie-Britannique. Les conditions offertes par le détaillant et la disponibilité des véhicules peuvent varier et les offres annulées sans préavis. Des restrictions importantes s'appliquent au programme de location Signez et conduisez de Mitsubishi et à l'obtention de crédit. Tous les demandeurs ne seront pas admissibles et le client devra signer un contrat et prendre livraison d'une voiture en stock chez un concessionnaire avant le 2 jan. 2003. Demandez les détails au concessionnaire. ††Lancer ES 2003 : nommée meilleure nouvelle voiture économique 2003 par l'Association des journalistes automobile du Canada (AJAC).



avantages études

Boucherville Mitsubishi
 1541, rue Ampère
 Boucherville
 450-449-3344

Brossard Mitsubishi
 8500, boul. Taschereau ouest
 Brossard
 450-923-5222

Gabriel Mitsubishi
 4550, boul. St-Jean
 Dollard-des-Ormeaux
 514-695-7777

Laval Mitsubishi
 650, boul. St-Martin est
 Laval
 450-629-6262

Albi Mitsubishi
 3604, Blériot
 Mascouche
 450-474-1111

Cité Mitsubishi
 2350, chemin Manella
 Montréal
 514-735-3700

Trois-Rivières Mitsubishi
 3095, boul. St-Jean
 Trois-Rivières
 819-377-3301

Jaggi Singh détenu à l'aéroport de Tel-Aviv

LAURA-JULIE PERREULT

Après avoir connu des démêlés avec les tribunaux canadiens pour ses activités militantes, c'est devant la Cour suprême d'Israël, à Jérusalem, que Jaggi Singh fera entendre ses arguments ce matin.

L'État hébreu a essayé un revers dans sa tentative de chasser le militant canadien Jaggi Singh de son territoire, après lui avoir interdit l'entrée en Israël.

L'avocat israélien de M. Singh, Shamai Leibovitz, a obtenu hier une injonction temporaire qui retarde le renvoi de M. Singh et permet à ce dernier d'appeler de la décision d'Israël.

Le ténor montréalais du mouvement antimondialisation avait décidé de porter en appel la décision des autorités frontalières israéliennes, qui refusent depuis samedi soir de le laisser entrer au pays.

M. Singh, qui écrit pour de nombreux médias indépendants diffusés sur Internet en plus de militer au sein de plusieurs organisations, désire se rendre en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pour y enquêter sur la situation des droits de l'homme.

Après un long interrogatoire à l'aéroport Ben Gourion de Tel-Aviv, les autorités d'Israël ont décidé de renvoyer M. Singh au Canada. Ce dernier a refusé son retour forcé et est depuis gardé sous les verrous dans la prison de l'aéroport.

Ce matin, vers 11 h, les avocats du militant représenteront leur client devant les hautes instances judiciaires israéliennes.

« Les refus d'accès sont très courants en Israël, surtout depuis le 11 septembre. Plus de 10 000 personnes, incluant des travailleurs des droits de l'homme et des gens affiliés à l'ONU, ont été refoulés,



Photo IVANOH DEMERS, La Presse ©

Jaggi Singh discutant devant l'Université Concordia, en novembre.

mais rares sont ceux qui décident de contester la décision », a déclaré hier à La Presse l'avocat de Tel-Aviv.

Selon les informations qu'il a obtenues, les agents frontalières auraient refusé l'accès au Montréalais parce qu'ils considèrent qu'il constitue une menace pour la sécurité de l'État israélien. « Ils n'ont jamais dit que son casier judiciaire canadien avait quoi que ce soit à voir avec cette décision », a noté hier M. Leibovitz.

Avertissement aux voyageurs propalestiniens

À la suite de manifestations auxquelles il a participé, entre autres celle du Sommet de Québec, pendant laquelle il avait catapulté des ours en peluche sur les policiers, Jaggi Singh a dû faire face aux tribunaux canadiens et est toujours en attente de plusieurs procès. Il a aussi été de la manifestation qui a tourné au vinaigre lors de la visite de l'ancien premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, en septembre dernier.

Le porte-parole du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, André Lemay, partageait l'avis de l'avocat israélien.

« Dans nos avertissements aux voyageurs, nous notons bien que

les voyageurs canadiens que les autorités frontalières croient sympathiques à la cause palestinienne peuvent être refoulés à la frontière... Ça semble être le cas de M. Singh », a dit M. Lemay hier, en notant que le gouvernement canadien ne se mêlera pas de la procédure d'appel du militant, puisque le Montréalais n'est pas arrêté mais détenu.

« Nos agents consulaires en Israël tenteront demain (aujourd'hui) de le rencontrer pour lui offrir les services consulaires », a précisé M. Lemay hier.

À Montréal, le groupe Solidarité pour les droits palestiniens et le Mouvement de solidarité internationale se sont mobilisés pour prêter main-forte à leur ami détenu. Ils essayaient hier soir de trouver les 600 \$ nécessaires pour couvrir les frais de la cour et de l'avocat pour l'appel.

« Sa détention est triste mais ne nous surprend pas. Elle fait partie de la dérive des forces policières israéliennes. Après les Palestiniens, leurs abus s'étendent aux militants internationaux », a déploré hier Ahmed Abdirahman, porte-parole de la Solidarité pour les droits palestiniens.

Steven Slimovitch, du B'nai Brith, organisme de défense des droits des Juifs, appuyait la politique israélienne. « Aucun pays n'a l'obligation de laisser entrer un manifestant violent. Cet homme a déjà montré ses couleurs en participant à une émeute contre Benjamin Netanyahu. Ce n'est pas comme s'il était un rapporteur objectif de l'ONU », a dit M. Slimovitch hier.

Le directeur général du Congrès juif canadien, section Québec, David Birnbaum, refusait, quant à lui, de juger l'acte d'Israël. « Ce qui nous préoccupe le plus est l'implication de M. Singh à Concordia. Il fait partie des gens qui gardent une partie des étudiants en otage, et ça nous montre l'ampleur du problème que nous avons à Montréal », a-t-il commenté.

Des bandes autochtones pourraient poursuivre Ottawa

d'après PC

TORONTO — Le récent jugement d'une cour fédérale, qui a reproché à Ottawa de s'être emparé illégalement du contrôle financier d'une bande autochtone du nord de l'Ontario, incite d'autres collectivités amérindiennes à envisager d'entreprendre des poursuites judiciaires et de demander une enquête sur la conduite du ministre des Affaires indiennes et du Nord, Robert Nault.

Furieux de la conduite de M. Nault dans le dossier de la Première Nation de Pikangikum, d'autres bandes dans tout le pays sont en train d'examiner de quelle façon elles pourraient engager un bras de fer avec le gouvernement fédéral pour regagner le contrôle de leurs finances et de leurs collectivités, a indiqué Douglas Keshen, avocat de Pikangikum.

« Le conseil de Pikangikum reçoit un grand nombre d'appels, et je reçois également un grand nombre d'appels, a déclaré M. Keshen. Ils souhaitent étudier le jugement et déterminer si le ministre pourrait aussi avoir agi de façon illégale en ce qui les concerne. »

COMPTES IMPAYÉS?

Vos comptes à recevoir demandent intervention? Adressez-vous à des professionnels. Aucuns frais avant réussite Depuis 1980



GRÉGOIRE PERRON, avocats
Téléphone : (514) 285-6441
Sans frais : (888) 285-6441
Télécopieur : (514) 285-8589
Courriel : gperron@videotron.ca



INTRODUCING

COLLECTION STYLOS DE \$395.

Boutique du *Stylo!*
DEPUIS 1969

977 RUE SAINTE-CATHERINE OUEST - MONTRÉAL
2700 BOUL. LAURIER SAINTE-FOY - QUÉBEC
CARREFOUR LAVAL & MAIL CHAMPLAIN - BROSSARD

Hbc
**NETTOYAGE
RÉSIDENTIEL**

@ la *Baie*

**Nettoyage de moquettes
Rabais de 25 % - 45 %**

43\$ 2 pièces*
Rabais de 15\$. Notre prix ord.: 58\$

79\$ 3 pièces, 1 vestibule*, 13 marches
Rabais de 57\$. Notre prix ord.: 136\$

Notre méthode de nettoyage en profondeur déluge la saleté, ravive les couleurs et rafraîchit les fibres.

**Nettoyage de meubles
Rabais de 20 %**

84\$ 1 canapé et 1 causeuse
Rabais de 25\$. Notre prix ord.: 109\$

Nettoyage à la vapeur. Frais additionnels pour tissus spéciaux, coussins de dossier non attenants at meubles modulaires.

Renseignez-vous au sujet de nos offres spéciales de tapis d'appoint!

**Nettoyage de conduits
Maison au complet****

179\$

Comprend: nombre illimité de sorties d'air et de conduits, nettoyage gratuit des plaques d'aération



Offre valide jusqu'au 21 décembre 2002.

1 800 818-7779

Pour les services de nettoyage résidentiel Hbc, faites le «1». Service téléphonique accessible dès 8 h!

SERVICES À DOMICILE
• NETTOYAGE RÉSIDENTIEL
• SÉCURITÉ RÉSIDENTIELLE
• DÉCORATION INTÉRIEURE
• COMPRENANT • RENOVATION RÉSIDENTIELLE
QUALITÉ-FIABILITÉ-COMMODITÉ



la *Baie*

*Vestibules jusqu'à 10 pi. Les pièces de plus de 200 piests carés comptent pour deux pièces ou plus. Prix fixé séparément pour les escaliers. Moquette fixe seulement. Frais additionnels pour moquette en laine. Renseignez-vous sur notre désodorisant et notre traitement de protection des fibres. **Pour système de chauffage simple et système monozone. Services résidentiels seulement. Frais additionnels pour portes d'accès. L'équipement illustré peut être différent de celui qui est utilisé. Services non offerts dans toutes les régions.

www.labaie.com

RAYMOND WEIL
GENEVE



Parafal

Acier et or 18k, sertie de 56 diamants, verre saphir, étanche à 100m

EVEREST
CHERBAKA
Joaillerie-Bijouterie Depuis 1950
8910, boul. Lajeunesse, Montréal
(514) 388-5358

Drrrrring !!!!!

Décrochez votre GM

Un appel chez Décarie Chevrolet Oldsmobile c'est payant :
1 000 \$ minimum jusqu'à 10 000 \$ ou même la valeur de votre véhicule !

Cavalier VL 2002
12 en inventaire

11 999 \$*
269 \$ /60 mois

Freins ABS
Radio AM-FM stéréo
2 sacs gonflables

0%

Venture
8 en inventaire

21 999 \$*

Moteur V6
Climatiseur
7 passagers
Portières électr.

0%

Oldsmobile Bravada 2002

41 999 \$*
699 \$ /60 mois

4x4
Tout équipé

0%

Malibu
5 en inventaire

18 999 \$*

Moteur V6
Transm. auto
Climatiseur
Groupe électr.

0%

Alero GX
6 en inventaire

18 999 \$*

Moteur 2,4 L de 150 CV
Transm. auto - Clim.
Portières électr.
Garantie 5 ans ou
100 000 km

0%

Tracker LX
4 en inventaire

16 999 \$*

Moteur 4 cyl.
5 vit.
4 roues motrices

0%

Liquidation de fin d'année !

925, boul. Marcel-Laurin, St-Laurent • decariechevrolet.com • (514) 744-6401

*Sujet à approb. de crédit. Pour utilis. pers. Taxes, imm., ass. et transp. en sus. Prép. incl. Voir détails chez Décarie Chevrolet Oldsmobile. Le modèle peut différer de l'illustration. Le rabais minimum de 1 000 \$ est déjà inclus dans les prix annoncés. Le client doit choisir entre les prix annoncés et le taux d'intérêt.

La Presse

16 décembre 2002

Page A8 manquante

La Presse

16 décembre 2002

Page A9 manquante

Venezuela: Chavez tient bon

Le président refuse de démissionner ou de convoquer des élections anticipées

Associated Press

CARACAS (Venezuela) — Au lendemain d'une démonstration de force sans précédent de l'opposition, le président vénézuélien Hugo Chavez a rejeté hier les appels à sa démission lancés par une partie de la population tout comme l'idée — approuvée par Washington — de convoquer des élections anticipées.

« La pression d'un groupe de *managers*, d'un groupe de putschistes, ne me poussera pas dehors », a lancé le chef de l'État dans son allocution télédiffusée hebdomadaire. « Je suis ici par la volonté d'une grande majorité de Vénézuéliens. »

Le président Chavez, dont le mandat s'achève en 2007, a également jugé anticonstitutionnelle la proposition de convoquer des élections anticipées, du moins avant août 2003, date à laquelle il aura accompli la moitié de son mandat. En effet, la constitution du pays ne permet pas l'organisation d'élections anticipées avant la moitié du mandat du président en exercice.

Lors de son discours, Hugo Chavez, président de gauche qui a été élu démocratiquement et très largement en 1998, a montré aux téléspectateurs un petit exemplaire bleu de la constitution vénézuélienne, une manière de dire aux États-Unis



Des manifestants encerclaient hier le pétrolier *Pilin Leon* dans le cadre d'une grève générale qui dure depuis trois semaines.

qu'ils défendent une position contraire à ce texte.

« Je recommande aux gouvernements du monde de lire cette constitution. Nous l'avons publiée en plusieurs langues : anglais, allemand, français et même russe », a-t-il déclaré avec une pointe d'ironie. « Nous pouvons l'envoyer par courriel à tous ceux qui la veulent pour que ceux qui sont venus dans le

passé avec de mauvaises intentions ne reviennent pas aujourd'hui avec de mauvaises intentions. »

Samedi, à l'issue d'une visite de deux jours au Venezuela, l'émissaire américain Thomas Shannon avait en effet défini la nouvelle position des États-Unis face à cette crise. « D'une façon ou d'une autre, des élections anticipées sont nécessaires », avait déclaré le haut res-

pensable du département d'État lors d'une conférence de presse à Caracas.

L'intervention télévisée du chef de l'État prend un relief particulier au moment où la grève générale lancée par l'opposition entre dans sa troisième semaine, menaçant de paralyser un peu plus l'économie du pays, notamment son industrie pétrolière, qui occupe le cinquième rang mondial.

L'opposition, qui a lancé le 2 décembre une grève générale pour contraindre le président Chavez à partir, a réussi samedi sa plus grosse mobilisation depuis le début du bras de fer. Plusieurs centaines de milliers de manifestants ont défilé dans les rues de la capitale pour réclamer sa démission.

Les efforts de médiation menés par l'Organisation des États américains (OEA) pour mettre fin à la crise ont pour l'instant échoué. L'opposition a prévenu qu'elle poursuivait sa grève jusqu'à la démission du président Chavez ou jusqu'à la convocation d'élections anticipées.

cyberpresse.ca Pour tout savoir sur la situation dans ce pays, rendez-vous à : www.cyberpresse.ca/monde

L'ONU reçoit des renforts à Bagdad

Les opposants au régime tentent de s'entendre

Agence France-Presse

BAGDAD — Les experts de l'ONU en Irak ont reçu hier de nouveaux renforts, tandis qu'à Londres les opposants au régime de Bagdad tentaient d'oublier leurs divergences pour s'entendre sur l'après-Saddam Hussein.

Selon le porte-parole des inspecteurs, Hiro Ueki, l'ONU dispose à présent de 105 inspecteurs sur le terrain après l'arrivée hier de 15 nouveaux experts de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection de l'ONU (Cocovinu) et le départ de « quelques-uns » de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Hier, des experts de la Cocovinu et de l'AIEA ont inspecté neuf sites, a indiqué Hiro Ueki. Situés pour la plupart dans les environs de Bagdad, ils sont ou étaient engagés dans des activités chimiques, biologiques ou balistiques, a précisé Hiro Ueki.

Après la multiplication des raids américains et britanniques dans les zones d'exclusion aériennes du nord et du sud de l'Irak, le chef de la diplomatie irakienne, Naji Sabri, a écrit à l'ONU pour dénoncer « une guerre non déclarée contre son pays ».

« Les violations quotidiennes (de l'espace aérien irakien) par des avions américains et britanniques, avec l'accord et l'encouragement du gouvernement koweïtien, prennent l'allure d'une guerre non déclarée contre l'Irak », a écrit M. Sabri au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

Le Commandement central américain a indiqué que des avions américains et britanniques avaient bombardé hier deux sites militaires dans le sud de l'Irak en réponse à des menaces irakiennes, et Bagdad a fait état pour sa part de bombardements « d'installations civiles ».

À Londres, le congrès de l'opposition irakienne a entamé sa deuxième journée de débats au cours desquels les quelque 350 délégués devaient tenter de mettre de côté leurs divergences, selon des participants.

Les organisateurs ont rejeté l'idée d'un gouvernement de transition et travaillent sur un comité de coordination chargé de maintenir les contacts entre les différentes factions.

L'une des propositions débattues hier dans le cadre de différents « groupes de travail » consiste en la création à la fois d'un gouvernement civil et d'un « conseil souverain » destiné à assurer les fonctions d'un chef d'État en Irak, selon les organisateurs.

cyberpresse.ca Pour suivre le déroulement des inspections en Irak, rendez-vous à : www.cyberpresse.ca/irak

Master Geographic

JAEGER-LECOULTRE

BIRKS

TEMPS . depuis 1879

Seulement au 1240, Square Phillips 397-2511
1 800 682 2622

PROPOS SÉGRÉGATIONNISTES

Un républicain influent demande le remplacement du sénateur Lott

Agence France-Presse

WASHINGTON — Le chef de file des républicains au Sénat, Trent Lott, a fait l'objet hier de nouvelles critiques, malgré ses excuses, pour ses récents propos jugés favorables à la ségrégation raciale. Un sénateur républicain influent a appelé ouvertement à son remplacement.

« Je suis préoccupé de voir que le sénateur Lott a été affaibli au point que cela pourrait compromettre sa capacité d'établir notre calendrier et de parler à tous les Américains », a déclaré à la chaîne de télévision ABC le sénateur Don Nickles, numéro deux actuel dans la hiérarchie républicaine au Sénat.

« Il y a plusieurs éminents sénateurs qui sont plus que capables d'assurer une direction efficace et j'espère que nous aurons une occasion de choisir », a-t-il ajouté. « (Trent Lott) peut-il être efficace ? Peut-il mener une campagne dans des endroits comme Chicago ? » « Je ne veux pas gaspiller notre capacité de faire des choses », a poursuivi le sénateur.

Le 5 décembre, Trent Lott, 61 ans, avait regretté que le sénateur centenaire Strom Thurmond, long-

temps symbole du Sud ségrégationniste, n'ait pas été élu président en 1948. « Nous n'aurions pas eu tous ces problèmes au cours de toutes ces années », avait-il dit, provoquant des appels à sa démission.

Un autre républicain, Mitch McConnell, qui deviendra en janvier le numéro deux des républicains au Sénat, a noté, toujours sur ABC, que Trent Lott s'était excusé. « Il a été un bon dirigeant dans le passé », a fait valoir Mitch McConnell. « Le président (George W. Bush) a accepté ses excuses. Je ne comprends pas pourquoi nous ne pourrions pas les accepter », a-t-il dit.

Le sénateur républicain Richard Lugar ne juge pas nécessaire une nouvelle élection pour choisir un dirigeant des républicains, mais il a souligné le besoin que Trent Lott établisse un programme de travail sur la question raciale.

Du côté démocrate, le sénateur Joseph Lieberman a estimé que le Sénat devait dénoncer le propos du responsable républicain. « Il est fondamental que le Sénat condamne ce qui a été dit », a-t-il fait remarquer.

L'Acura 1.7EL

278 \$* / mois

22 000 \$**

Pourquoi attendre après Noël ?

C'est déjà le 26 décembre CHEZ ACURA

Chez les concessionnaires Acura, la trénesie du 26 décembre nous habite déjà. En fait, tous les jours en décembre seront pour nous des lendemains de Noël. Alors profitez-en pour venir faire un tour de piste au volant de la fougueuse 1.7EL 2003 ou pour mettre la main sur un de nos derniers modèles 2002, offerts à prix vraiment réjouissant.

ACURA

ACURA VOS CONCESSIONNAIRES FIABLES

WWW.ACURA.CA

<p>ACURA PLUS</p> <p>255, boul. de la Seigneurie, Blainville</p>	<p>GALERIES ACURA</p> <p>7100, boul. Métropolitain E., Anjou</p>	<p>ACURA GABRIEL</p> <p>4648, boul. Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux</p>	<p>LUCIANI ACURA</p> <p>4040, rue Jean-Talon O., Montréal</p>	<p>ACURA BROSSARD</p> <p>9100, boul. Taschereau O., Brossard</p>	<p>ACURA DE LAVAL</p> <p>2500, boul. Chomedey, Laval</p>
--	--	---	---	--	--

*Offre de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour l'Acura 1.7EL (modèle ES3563E) 2003 neuve. Total des paiements de 16 718 \$. Un acompte de 3 374 \$ et un premier versement sont requis. Option 0 \$ comptant aussi offerte. Le modèle offert peut différer de la photographie. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,12 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation inclus, taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée.

**P.D.S.F. de 22 000 \$ pour l'Acura 1.7EL (modèle ES3563E) 2003 neuve. Transport et préparation (900 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Du 1^{er} au 31 décembre 2002.



Oh! Ho!

Ne manquez pas les nouveaux messages de Familiprix le lundi 16 décembre à 20 h pendant le spécial « Noël chez les Paré » à Radio-Canada.



Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
 GUY CREVIER > Président et éditeur
 MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
 PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

Agréable, mais laide...



MARIO ROY
mroy@lapresse.ca

Montréal est laide. En particulier depuis la tonitruante sortie de Frédéric Metz, professeur à l'École de design de l'UQAM, faire cette constatation a cessé d'être tabou. Grouillante, ouverte, colorée, multiethnique, jouissive, Montréal l'est sans doute. Mais ce n'est pas une belle ville.

Pour en juger en prenant appui sur un point de comparaison, on peut aller très loin ou frapper à la porte d'à côté.

Paris, par exemple. Il n'y a rien de plus déprimant que d'atterrir à Dorval en provenance de Charles-de-Gaulle après une semaine de séjour entre le Panthéon et la Seine.

Puis de prendre un taxi jusqu'au centre-ville en empruntant des autoroutes sales et grises, ou des rues transversales grises et sales. Et de finir attrablé derrière la vitrine d'un café de la Main d'où on peut contempler, de l'autre côté d'une chaussée bombardée qu'un mobilier urbain chiche et disparate n'arrive pas à rendre accueillante, un ahurissant assemblage de façades plus ou moins désarticulées qu'on croirait sorties de l'époque de la conquête de l'Ouest...

Oui, le boulevard Saint-Laurent est grouillant, ouvert, coloré, etc. Mais il est laid. Et, oui, la comparaison est injuste. Paris est Paris, c'est comme Venise, ou Vienne, ou New York : il n'y a qu'un seul exemplaire de chacune.

Allons-y plus modestement, alors : Québec.

La ville du maire Jean-Paul L'Allier ne cesse d'étonner. Patiemment, on l'a refaite quartier par quartier, de sorte que la beauté esthétique — et historique — de la vieille ville a débordé sur Saint-Jean-Baptiste, sur Montcalm, sur les berges du fleuve et du bassin, sur le quartier de la Gare. Puis enfin, depuis 10 ans, sur Saint-Roch, un secteur lit-

téralement sinistré qu'on rescapait avec l'injection de 326 millions en fonds publics et privés ainsi qu'avec la démolition du mail qui avait englouti la rue Saint-Joseph.

À son tour, Saint-Roch reprend lentement du caractère, de la vie, de la beauté. Bref, du sens, ce qui fait vraiment une belle ville.

Le « sens urbain » est fait de grandes et de petites choses.

Dans le nouveau grand Montréal, on a commencé la préparation d'un plan d'urbanisme qui doit être terminé en 2005 et faire de la métropole « la plus belle ville du monde », assure l'administration Tremblay. Vaste programme... Néanmoins, c'est un travail essentiel. Qui doit être mené avec vision — cette vision qu'on a le bonheur d'avoir trouvée, à Québec, au sein de l'administration municipale. Et qui doit ensuite être transposé dans le concret avec rigueur, en résistant à la tentation du dépeçage, au fil du temps et morceau par morceau.

Mais le diable — ou l'ange — est dans les détails, comme chacun sait.

Or, il n'est pas de belle ville qui n'ait réussi à intéresser profondément ses citoyens dans la préservation, la rénovation, l'entretien, la protection de ses immeubles, de ses rues, de ses

places et de son mobilier urbain. On l'a fait en général avec un mélange de... carotte et de bâton. Avec une présence voyante et utile des représentants municipaux, du conseiller à l'éboueur. Avec un peu d'espace laissé à ce qu'on pourrait appeler l'anarchie contrôlée — non, les chariots à hot-dogs ne déparent pas une ville !

Paris et New York l'ont fait : réglementation tatillonne en même temps qu'encouragement réel du sens esthétique ; propreté méticuleuse et opprobre sur les pollueurs et les négligents. À Québec, on a suscité la participation des propriétaires en créant, par exemple, des prix à la belle rénovation. Et on a aménagé en maints endroits de petites places publiques admirablement conçues, autour desquelles peut se nourrir le « sens urbain ».

C'est ce qu'il faut trouver, inventer, donner à Montréal.

Montréal est grouillante, colorée, jouissive, mais ce n'est pas une belle ville.

... Laid, mais utile



MAURICE JANNARD
maurice.jannard@lapresse.ca

Il faut bien le dire, le nouveau Palais des congrès de Montréal est laid, très laid. De l'extérieur, il ne s'agit que d'un assemblage hétéroclite d'immeubles anciens, recollés par une structure se voulant moderne. S'il faut se consoler, les centres de Paris et de San Francisco ne sont pas des ouvrages grandioses non plus.

Un centre de congrès est avant tout un édifice contenant le plus de salles de réunion possible avec une ou quelques grandes surfaces de rencontre où des milliers de personnes peuvent s'entasser lors d'une même assemblée.

La vocation première d'un tel immeuble est d'attirer les touristes d'affaires qui voyagent surtout dans le cadre de grands congrès nord-américains ou internationaux.

Le Palais des congrès de Montréal était jugé trop petit et les autorités ont pensé que les grands rassemblements de gens d'affaires bouderaient la métropole québécoise. Alors la superficie a été doublée pour atteindre 200 000 pieds carrés ; le nombre de salles se chiffre à 59, désormais.

D'un point de vue strictement commercial, il s'agit d'une très bonne décision. Peu de gens réalisent que Montréal est la première ville canadienne pour le tourisme d'affaires et qu'elle se classe troisième en Amérique du Nord, derrière Washington et San Francisco.

Il était très important que la ville conserve son rang dans ce marché lucratif. Le tourisme rapporte en ef-

fet près de 1,8 milliard de dollars par année et 40 % de cette somme provient des visiteurs du milieu des affaires.

Il y a plus de 20 ans, le gouvernement québécois a fait un choix qui présentait au départ deux défis majeurs. Premièrement, construire un vaste immeuble au-dessus d'une autoroute comporte des difficultés architecturales. Deuxièmement, plusieurs critiques ont reproché au Palais des congrès d'être situé trop dans l'est de la métropole, loin du quartier des affaires et des grands hôtels, plus à l'ouest.

Québec a gagné le pari dans les deux cas. Quant à l'emplacement, notamment, l'arrivée du siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), du Centre de commerce mondial, de grands hôtels et bien sûr du très coûteux bureau d'affaires de la Caisse de dépôt et placement du Québec permet de vitaliser tout un secteur où trônait seule il n'y a pas si longtemps la Tour de la Bourse.

Par la même occasion, le réseau piétonnier et souterrain de la métropole continuera de s'allonger. Celui-ci est d'ailleurs considéré comme un atout auprès des étrangers. Européens et Asiatiques n'en reviennent pas de l'originalité de ce circuit intérieur.

Montréal attire les touristes d'abord à cause de son caractère francophone, de son ambiance chaleureuse et de sa très grande diversité culturelle. Un centre des congrès devient un élément de stratégie pour séduire les organisateurs de grands congrès internationaux. En ce sens, l'investissement de 240 millions du gouvernement québécois dans le nouveau Palais des congrès est une réussite, bien que son architecture eût dû être plus attrayante.



Patrick Dea, collaboration spéciale

Droits réservés

DIALOGUE

Du fond du rang...

(En réponse à l'éditorial « Huit moyens de ralentir », publié le 11 décembre.)

Monsieur Pratte,

DU FOND de mon rang de campagne, je viens de lire votre article sur les malheurs de ceux qui carbutent à plein régime. Bien que le câble ne passe pas dans mon coin, j'ai tout de même un ordinateur qui me permet de vous lire sur Cyberpresse. Pas de livreur de journaux non plus, mon supermarché est à 20 km, j'y vais avec mon vieux bazou qui date de 1991 et qui fonctionne encore très bien. J'écris près du poêle à bois qui ronronne pas loin de moi, mon chat aussi. Je suis dans mon vieux linge dégriffé, par ce même chat. Mais rassurez-vous, je me lave ! Mon puits artésien me fournit de l'eau, excellente d'ailleurs, pas besoin de la petite bouteille de Naya. Et quoi d'autre ? Je travaille selon mon horaire, choisi, flexible, et surtout, surtout, fini la sonnerie agressive du réveil le matin.

Je n'en travaille pas moins fort, je suis « enchanté » par ce que j'ai choisi de faire, de l'écriture, un travail mais un plaisir, qui m'apporte juste ce qu'il me faut pour combler mes besoins essentiels : dormir sous un toit, manger à ma faim et partager à l'occasion avec mes amis, payer quelques factures obligatoires et quelques petits articles de la rubrique « divers », eux aussi réduits au minimum.

Ce choix implique une réforme totale de notre façon de penser et de vivre. Accepter de ralentir signifie se retrouver un peu plus face à soi-même d'abord. Tellement plus facile, et possiblement plus valorisant, de se dire débordé, ça évite de soulever bien des couvertes. Ça signifie également accepter de voir son salaire réduit. C'est le plus confrontant. Dans un monde où le paraître l'emporte amplement sur l'être, où l'on ne vaut que par ce qu'on gagne, que par « son ramage et par son plumage », quitter cette « outrance » qui dans le fond nous ligote et sortit du cercle infernal du « toujours plus » demande également une volonté, et même un plus fort respect de soi. Car si tant de gens se sentent si coincés dans ce rythme de vie dont ils ont tant de mal à décrocher, c'est qu'en fait ils savent bien qu'il n'est qu'un choix inculqué.

Travailler pour le plaisir, oui, des emplois sur mesure, oui, de la diversité, oui : ce devrait être la norme, en fait, et depuis longtemps. Un lieu commun que de le dire. Si je reprends vos points : non au cellulaire ouvert à toute heure. Rares sont les urgences, à part pour la santé, quand un travail est bien planifié. Il en est de même pour les heures supplémentaires, bien souvent. Savoir dire non : oui ! Ça s'apprend. Un être libre doit savoir dire non sans avoir peur d'être mal jugé ou mal aimé : travail sur soi encore. Des états généraux : non ! Et non ! Trouvez-moi des exercices de ce genre qui ont vraiment changé quelque chose (à part tuer un roi !), sinon le salaire, gonflé, de ceux qui ont été mandatés pour les réaliser. Bon repos.

JO CALVÉ



Oups, mon cellulaire

M. Calvé,

J'AI RESENTI un peu d'envie en lisant votre texte. Il m'arrive de souhaiter avoir le courage que vous avez eu. Je rêve de m'installer dans une maison au bord du fleuve, pour écrire des essais et élever des chiens.

Mais je réalise chaque fois que, tout compte fait, je ne survivrais pas sans cette vie « cauchemardesque ». L'important, comme je l'écrivais, c'est que le monde du travail et la société en général respectent votre choix comme le mien...

Pardonnez-moi, mon cellulaire sonne !

André Pratte

Une équipe forte

(En réponse à « L'idéaliste », publié le 13 décembre)

M. Pratte,

LES PREMIERS ministres fédéraux ou provinciaux qui ont accompli une gérance non seulement acceptable mais formidable pour la population dirigeaient toujours une équipe forte. Lorsqu'on retrouve un Parlement subissant le dirigisme étroit d'un premier ministre et de son bureau, on est bien loin du parlementarisme voulu et choisi par la population.

Les équipes originales constituées d'une brochette de ministres forts dans les cabinets de Jean Lesage, René Lévesque, Robert Bourassa, Brian Mulroney et Lester B. Pearson ont compensé pour la faiblesse relative de leur chef.

Car chacun avait des faiblesses assez importantes, mais l'équilibre était obtenu par les précieux collaborateurs qui avaient été choisis, faisant en sorte que tout fonctionnait rondement et on a obtenu en ces temps-là un rendement formidable. Ce sont les équipes qui ont donné une impulsion extraordinaire à la gouvernance. La faiblesse de l'équipe nous renvoie souvent l'image d'un premier ministre faible, car le fardeau est trop lourd ; il ne peut être un expert en toute chose.

Les sauveurs et messies de toute sorte ne peuvent tenir à bout de bras à une équipe faible pour une très longue période de temps. À plus forte raison s'ils sont parachutés. Car notre régime n'est pas une royauté, pas plus qu'une régence, une dictature ou une présidence. Tout se présente à nous, maintenant comme si nous élisions une personne, un dieu alors que nous devons choisir un Parlement.

ANDRÉ JULIEN

Deux nuances

M. Julien,

POUR L'ESSENTIEL, je partage votre avis : un gouvernement ne devrait pas être l'affaire d'un seul homme ou d'une seule femme. Vous me permettez d'exprimer deux nuances. La première, c'est que, compte tenu de l'importance de la communication dans l'art de gouverner, la présence d'un leader fort, capable de convaincre la population du bien-fondé des politiques gouvernementales, est essentielle. Deuxièmement, je bute sur l'expression « les parachutés ». Je ne sais pas à qui vous faites allusion (Jean Charest ?), mais le terme m'a toujours paru abusif : parachuté d'où ? D'Ottawa ? L'expression laisse malheureusement entendre, trop souvent, que les députés fédéraux du Québec n'ont pas à cœur les intérêts de leur province, ce qui est manifestement faux.

André Pratte

Écrivez-nous

La Presse reçoit avec plaisir le courrier de ses lecteurs. Compte tenu du grand nombre de lettres que nous recevons, il nous faut privilégier les textes courts (moins de 200 mots). De plus, nous nous réservons le droit d'élaguer tout texte que nous publions. Le courrier électronique est le moyen le plus simple de nous joindre : forum@lapresse.ca. On peut aussi utiliser la poste conventionnelle : Forum, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec H2Y 1K9. Enfin, nos lecteurs peuvent consulter notre Boîte aux lettres interactive, à www.cyberpresse.ca/lettres.

Forum

La cassure



PIERRE-PAUL GAGNÉ
POST-SCRIPTUM

pgagne@lapresse.ca

Qu'ont en commun le programme fédéral de contrôle des armes à feu, les révélations sur Montréal Mode, l'idée avancée par un groupe de députés d'« ajuster » leurs indemnités de départ juste avant les élections et le sondage Léger Marketing sur la popularité personnelle de la ministre Louise Beaudoin ?

Le dénominateur commun de toutes ces nouvelles, qui ont fait la manchette des médias ces deux dernières semaines, est le fait qu'elles ont toutes rapport à une utilisation éhontée des fonds publics qui ont été, soit gaspillés, soit dépensés de façon fort discutée.

L'autre dénominateur commun, c'est qu'elles ont toutes réussi à soulever l'indignation de la population, qui ne s'est pas gênée — note boîte aux lettres en a été témoin — pour hurler sa colère. À quelques mois des élections au Québec et alors que s'éternise la fin de règne de Jean Chrétien, à Ottawa, on a l'impression que les électeurs ont les nerfs à fleur de peau.

Il faut dire que l'année 2002 a été particulièrement fertile en révélations de toutes sortes concernant l'utilisation douteuse des fonds publics et les régimes de copinage qui prévalent aussi bien à Ottawa qu'à Québec. De Groupaction au voyage à sens unique au Danemark de l'ex-ministre Gagliano, d'Oxygène 9 au voyage au Chili de l'ex-ministre Gilles Baril, les contribuables auront eu bien des motifs de récrimination tout au long de l'année.

« L'élastique de mon infinie, légendaire, inimitable patience de payeur-consommé est PÉTÉ », nous écrit M. Hubert Prénoveau, de Laval. « J'ai une immense difficulté à maîtriser à la fois le rythme de ma respiration et mon rythme cardiaque tant je suis survolté par les derniers scandales relatifs à la gestion des fonds publics. Ayant moi-même été gestionnaire pendant une vingtaine d'années dans un contexte de rationalisation des ressources, donc de coupes budgétaires, où les moindres sous avaient leur importance, je suis sidéré de voir avec quelle désinvolture on utilise notre argent. »

Et voici d'autres exemples de lettres incendiaires :

> « Nos députés à Québec s'agitent afin de faire augmenter leur indemnité de départ. La petite madame de 86 ans, dans le couloir de l'hôpital X, qui attend sa chance de se faire opérer en pense quoi de cette augmentation ? » (Roger Labelle, Hull)

> « Les députés tant provinciaux que fédéraux semblent avoir perdu tout contact avec la réalité que nous vivons tous les jours. Il y a une cassure énorme entre eux et nous. Inutile de chercher trop loin pourquoi les gens ont peu de considération pour les hommes politiques. Ils disent qu'ils sont là pour nous ; oui, ils sont là pour nous... vider les poches. » (Denis Hardy, Montréal)

> « Louise Beaudoin se sonde elle-même en utilisant des fonds publics ; un mot, juste un mot pour qualifier cela, c'est écoeurant. À quand les fichues élections ? (Daniel Fortin, Île-des-soeurs)

> « Quel parti politique est intègre ? Quel politicien ne votera pas pour son profit personnel avant la population ? Vers qui les citoyens canadiens se tourneront-ils lors des prochaines élections ? Faudra-t-il une guerre civile pour que les élus fassent vraiment leur travail ? Ou bien un mouvement de masse pour retenir les impôts à la source... » (Pascal Levasseur, LaSalle)

> « Moi, quand je paye mes impôts, je les paye en entier et le gouvernement a le droit de venir me soutirer jusqu'au dernier sou. Pourquoi est-ce que je n'aurais pas le droit de savoir ce que Montréal Mode a fait de notre argent ? La saga de Montréal Mode respire la mesquinerie, la petitesse et le népotisme. Assez, c'est assez ! J'en ai assez ! » (Ginette Pelletier, Montréal)

De tous temps, les citoyens additionnent les motifs de griefs contre leurs élus auxquels on réussit toujours à reprocher quelque chose. Ce qu'il y a de nouveau — et de potentiellement explosif — dans la situation actuelle, c'est le sentiment que le niveau d'écoeurement et de cynisme a atteint un point proche de la « cassure », comme le note M. Hardy.

Et cela n'est pas une bonne nouvelle, ni pour la démocratie ni pour les politiciens, ni pour les partis politiques.

Un petit peu plus loin

PIERRE BOURASSA

L'auteur est membre de l'Association sclérose en plaques Rive-Sud inc.

CE TEXTE s'adresse aux dirigeants d'entreprises et est conçu avec l'objectif d'éveiller notre sensibilité face à la difficile condition des personnes handicapées.

Les dirigeants d'entreprises accordent-ils une place assez grande aux individus aux prises avec des déficits physiques ou psychologiques ? Ces personnes souvent limitées à l'oisiveté sont presque obligées de se cacher. Est-ce l'attitude que l'on s'attend d'elles ?

Une multitude d'entreprises ont installé des salles de toilettes pour personnes handicapées ; mais où sont donc les utilisateurs, étant donné qu'on ne les embauche pas ? Est-ce de la poudre aux yeux que d'accorder des espaces spécialisés à des fantômes ?

Je suis convaincu que les divers organismes d'aide auraient grand plaisir à cibler des emplois que peuvent occuper les personnes handicapées. Et si les représentants des grandes entreprises démontraient que les choses peuvent se passer différemment au sein de leurs organisations ?

À mon avis, les entreprises pourraient non seulement embaucher des personnes handicapées mais également mettre sur pied un service de transport adapté sous le thème du partenariat. Le partenariat en affaires, ce pourrait être aussi de s'entraider pour concrétiser des projets pouvant par le fait même rafraîchir l'image des entreprises. L'opération des véhicules adaptés requis pour le transport de ces nouvelles ressources pourrait être fait par des employés en attente d'une retraite. Pourquoi pas le logo d'une grande entreprise sur un véhicule de transport adapté ?

Transport adapté

Actuellement, il faut bien le dire, les utilisateurs du transport adapté vivent d'extrêmes frustrations. Parlons-en, des contraintes reliées au fait de dépendre du transport adapté. Voici, un bref résumé des commentaires entendus depuis quelques semaines à ce sujet.



PHOTO IVANOH DEMERS, La Presse

Pour les personnes handicapées, le transport adapté c'est bien, mais si l'on poussait le raisonnement un peu plus loin...

Le service de répartition n'est disponible qu'entre 9 h et 17 h. Encore faut-il obtenir la communication, qu'il y ait disponibilité du transport qui concorde avec l'emploi du temps désiré. Sans parler du niveau de compassion qui fait défaut chez certains répartiteurs.

Dépendre d'un fauteuil pour ses déplacements veut aussi dire se présenter à un rendez-vous d'examen de santé une heure plus tôt que prévu. Ajoutez à cela le retard possible de la personne à rencontrer (médecin débordé), ressentir monter sa pression sanguine car le transport de retour est prévu selon des prévisions dites raisonnables. Être à la merci du transporteur qui est en

droit d'arriver 15 minutes avant ou après l'heure fixée, cela fait 30 minutes d'incertitude dont il faut tenir compte. Un simple rendez-vous qui prend toute votre journée.

Les personnes qui dépendent du transport adapté ont donc une marge de manoeuvre très limitée lorsque l'on parle d'intégration en milieu de travail. C'est pourquoi il est essentiel de rendre facile la logistique des déplacements requis pour ces nouveaux venus. Et si les grandes entreprises intégraient dès maintenant dans leur main-d'oeuvre un employé dit handicapé par mille (1/1000) employés, ne serait-ce pas le modèle à suivre ?

Des camionneurs criminels

DANIEL BOUTIN

L'auteur habite à Sainte-Julie.

VENDREDI 22 novembre, 20 h 45, je roule sur l'autoroute 30 en direction est à la hauteur de Saint-Bruno avec ma petite fille et ma conjointe. La circulation est dense et je circule dans la voie de droite.

Soudain, un camion de la compagnie Loomis surgit derrière moi et s'approche à environ cinq pieds de mon automobile. Un peu plus loin, je constate avec horreur que le semi-remorque se rapproche encore de ma voiture, à tel point que je ne vois que la calandre du mastodonte dans mon rétroviseur. Nous roulons ainsi environ deux kilomètres jusqu'à ce que la circulation redienne fluide et que je puisse distancer mon poursuivant. Je viens de rouler les deux kilomètres les plus longs de ma vie.

Comment ce camion aurait-il pu éviter de nous écraser à mort en situation de freinage d'urgence ? Si les enfants de ce camionneur avaient été dans mon auto, m'aurait-il suivi de si près ? À mon avis, ce qu'a fait le conducteur de ce camion constitue de la négligence criminelle. C'est exactement comme s'il avait pointé une arme chargée sur ma famille.

Pas un cas unique

Si seulement ce cas était unique. Mais qui parmi vous n'a pas vécu une situation similaire à celle que j'ai vécue ? Qui ne s'est pas fait doubler par un semi-remorque à 120 kilomètres/heure et même plus ? Qui n'a pas senti sa sécurité compromise au moins une fois par le comportement routier d'un conducteur de camion qui suivait de trop près ? Qui n'a pas eu le goût de sortir de son automobile pour avoir une explication virile avec un de ces conducteurs insoucients de la vie des autres ?

Les camionneurs nous disent que ce sont trop souvent les automobilistes eux-mêmes qui se mettent en danger lorsqu'ils partagent la route avec les camions. Je reconnais qu'il y a du vrai là-dedans et je fais mon propre *mea culpa*. Mais ce ne sont pas les automobilistes qui forcent les camionneurs à rouler au-delà des limites de vitesse et à nous suivre de si près.

Les camionneurs ne sont pas les seuls à blâmer pour cet état de danger permanent sur nos routes. Le laxisme des employeurs et des policiers doit être souligné. Les entreprises qui possèdent des flottes de véhicules devraient se préoccuper du comportement de leur personnel sur la route de la même manière qu'elles se préoccupent du service à leur clientèle.

Alors, si l'information est un produit de consommation, le public, lui, est un consommateur. Et, en tant que consommateur, j'ai le choix de ne pas être atteint par ce type d'information livrée par les médias et de « zapper » ou encore de tourner la page. Comme le font sûrement toutes les victimes collatérales de ces événements que sont les familles de ces acteurs de l'actualité livrés en pâture au grand public.

ANDRÉ MÉNARD
Lévis

C'est la fin

AUSSI BIEN vous l'avouer d'emblée, je suis un « nostalgique ». Le film *Séraphin* n'est pas venu me chercher, il ne m'a pas accroché, il ne m'a pas convaincu. Au-delà de

l'histoire romancée émaillée de scènes bucoliques et féeriques, le jeu des comédiens m'a laissé de glace. Il faut mentionner, à leur décharge, l'étroitesse de l'espace pour défendre leur cause. Deux heures et demie. Je trouve que les jeunes comédiens manquent de coffre, d'intériorité. Pourtant, le courant d'éloges dithyrambiques avait passé et réussi à décrocher chez moi une ferveur renouvelée. Le thermomètre n'a pas indiqué qu'il y ait eu fièvre. Et pour tout vous dire, je n'irai pas voir *Le Survenant* si jamais ... de peur d'être déçu.

YVES DESLAURIERS
Prévost

Un cadeau aux trafiquants

LE GOUVERNEMENT a l'intention de décriminaliser l'usage de la marijuana. On

pourrait difficilement imaginer une nouvelle qui pourrait plus réjouir les trafiquants de drogue et ceux qui les font vivre, les consommateurs.

C'est un fait indéniable que le commerce de drogues illégales emplit la poche du crime organisé et, en ce sens, est responsable de la violence générée par le trafic de la drogue. En décriminalisant, le gouvernement ne fait qu'encourager la consommation, avec pour effet d'enrichir encore plus les trafiquants.

Une autre preuve que le Canada est un endroit de rêve pour les trafiquants de drogue. Ils ont l'appui d'une grande partie de la population et maintenant ils ont l'appui des politiciens !

Qui mérite le plus de soutien : les gens honnêtes à faibles revenus ou les trafiquants de drogue ?

PATRICK LABELLE
Sherbrooke

Pardon, ai-je bien lu ?

À L'AVENIR, les primes de départ resteront secrètes ? Il y a quelque chose qui cloche ici. Quand les grands messieurs sont supposés administrer un organisme tel que la Caisse de dépôt ne font pas leur job, quand un conseil d'administration manque de rigueur, la solution la plus simple serait de cacher certaines informations au bon peuple, afin de pouvoir continuer de tourner en rond en toute quiétude ? Madame la ministre Marois, en tant que citoyenne, je m'y oppose.

DANIELLE POULIN
Montréal, arrondissement de Mont-Royal

« J'ai le choix de zapper »

DANS SON éditorial du jeudi 12 décembre dernier, Louise Leduc

faisait part du dilemme auquel font face sur une base quotidienne les décideurs des médias, soit la ligne entre le droit du public à l'information et le voyeurisme pur et simple.

Pour bien comprendre ce dilemme, il serait nécessaire de déplacer le débat sur un tout autre front que celui du droit du public à l'information. Il faudrait plutôt aborder la question de la rentabilité des entreprises d'information.

L'information est devenue un produit de consommation et ses acteurs, qu'ils se nomment Lucie Gélinas ou Jocelyn Hotte, n'en sont que la marchandise visant à augmenter les parts d'écoute ou encore le lectorat des médias.



Jocelyn Hotte

Élections le dimanche: les libéraux font volte-face

MATHIEU BOIVIN
Presse Canadienne

QUÉBEC — Les députés du Parti libéral du Québec (PLQ) ont changé d'idée et ne veulent plus que les élections générales se tiennent le dimanche au Québec, comme le proposait le ministre Jean-Pierre Charbonneau.

À la mi-octobre, les représentants péquistes, libéraux et adéquistes s'étaient pourtant entendus pour que les élections générales se tiennent désormais le dimanche plutôt que le lundi. Le procès-verbal de cette rencontre énonce que « les membres du comité consultatif entérinent la proposition soumise sans qu'il soit nécessaire de procéder à une consultation plus poussée sur le sujet ».

Le député libéral Jacques Chagnon, le directeur général du PLQ, Joël Gauthier, et l'organisateur du PLQ pour l'est du Québec, Benoît Savard, étaient présents à cette rencontre.

Informés de cette décision, les députés libéraux à l'Assemblée na-



Photothèque La Presse
Le député Jacques Chagnon.

tionale ont toutefois grincé des dents. Jacques Chagnon a ainsi assuré à la Presse Canadienne que « le trompettage de notre ami Charbonneau, qui est allé annoncer ça

avant que tout le monde soit au courant, a eu beaucoup d'impact au caucus ».

Le député de Westmount-Saint-Louis a relaté que ses collègues députés n'étaient pas du tout convaincus que déplacer le scrutin du lundi au dimanche allait améliorer la participation électorale des Québécois. Ils auraient considéré que la participation décevante des citoyens aux élections municipales, le dimanche, ne donnait pas lieu de croire à une amélioration du taux de participation aux élections générales.

L'exemple des élections québécoises du dimanche 5 juin 1966 — qui ont donné lieu à une participation de 73,56 % des électeurs inscrits, « un des taux de participation les plus faibles de l'histoire récente du Québec », selon M. Chagnon — aurait aussi incité les libéraux à freiner des quatre fers. Enfin, a-t-il fait valoir, pas une seule province canadienne ne tient ses scrutins le dimanche.

« Le dimanche n'a aucun lien avec l'amélioration de la participa-

tion populaire ; ils font ça pour aider le Directeur général des élections (DGEQ) à se trouver des employés et pour ne pas avoir à fermer des écoles un jour de semaine », a avancé M. Chagnon.

Pour Jean-Pierre Charbonneau, ministre responsable de la Réforme électorale, la volte-face des libéraux signe l'arrêt de mort d'un projet de loi qui ne lui semblait pourtant pas controversé. « C'est un peu curieux, tout avait l'air d'être consensuel, a-t-il commenté. Mais je crois qu'il est clair que c'est une manœuvre partisane. Il y en a qui se sont rendu compte que c'était à leur avantage que le scrutin se tienne un lundi. »

Le ministre fait valoir que les votants francophones favorables au PLQ sont plus âgés ou à la retraite, donc susceptibles de ne pas être dérangés outre mesure par un vote le lundi. Par contre, ajoute-t-il, ceux qui sont plus favorisés par un vote le dimanche sont des travailleurs, des électeurs qui, dans l'électorat francophone, sont plus enclins à voter pour le Parti québécois ou l'Action démocratique.

M. Charbonneau croit donc que l'argument du taux de participation avancé par les libéraux ne sert, en fait, qu'à dissimuler leurs véritables motifs. « L'objectif n'était pas de passer d'un taux de participation de 80 à 90 % ; l'idée, c'est d'abord de permettre aux gens de voter, a-t-il plaidé. Si tu as 2 ou 2 % de gens qui pourraient aller voter plus facilement parce qu'ils ne travaillent pas le dimanche, c'est ça de pris. »

Le ministre de la Réforme électorale espère que les libéraux reviendront sur leur décision après les Fêtes, de façon à pouvoir adopter un autre projet de loi avant les prochaines élections générales au Québec.

M. Charbonneau est pour le moins optimiste puisque l'idée du vote le dimanche fait l'objet de comités consultatifs ou techniques depuis décembre 1991. Depuis, et malgré la tenue de dizaines de rencontres au fil des ans, la décision a toujours été de maintenir le statu quo.

AUTOROUTE 30 | Un député plaide la bonne foi d'Allan Rock

FRANÇOIS CARDINAL

L'INTERPRÉTATION DE Pauline Marois selon laquelle la récente sortie d'Ottawa au sujet de l'autoroute 30 ne servait qu'à redorer l'image d'Allan Rock en vue de la course à la direction du Parti libéral du Canada est « pleine de trous et ne tient pas la route ». C'est du moins ce qu'affirme le député libéral Jacques Saada, qui se présente comme l'instigateur de la conférence de presse qui a eu lieu vendredi.

En réaction aux propos tenus hier dans *La Presse* par la vice-première ministre québécoise, le député Saada a tenu à rectifier les faits : la sortie de son gouvernement n'était en rien une stratégie de relations publiques, comme le soutient M^{me} Marois.

« C'est moi qui ai poussé pour que l'on tienne cette conférence de presse, a indiqué le député de Brossard-La Prairie hier, lors d'un entretien téléphonique. Je me suis donc battu pour que le fédéral dépose une offre précise sur la table parce que l'on racontait partout que le gouvernement ne faisait rien. »

Foutaise, répond M. Saada. « L'interprétation que donne Pauline Marois est extrêmement défensive, poursuit-il. En plus, elle est pleine de trous et elle ne tient pas la route. »

Il en veut pour preuve son refus, il y a quelques mois, de signer une lettre d'appui à Jean Chrétien. « J'ai donné mon appui à Paul Martin, même si je ne l'ai pas encore annoncé publiquement. Je ne suis plus un fidèle supporteur de Jean Chrétien. Je suis encore moins identifié de quelque façon que ce soit à une campagne menée par Allan Rock », a-t-il dit.

Pourquoi payer pour ceci

quand vous n'utilisez que ceci ?

Le service Internet prépayé **MinutesWeb^{MC}** de Bell vous évite de vous abonner à un accès illimité quand votre utilisation d'Internet n'est qu'occasionnelle. Pour obtenir un cédérom contenant jusqu'à 300 minutes d'accès*, à utiliser quand bon vous semble, pour 9,95 \$, passez à un magasin Espace Bell ou Bell Mobilité ou faites le www.webminutes.ca.

allez-y



3103728A

*Service disponible pour les clients résidentiels au Canada et aux États-Unis, là où la technologie le permet. Le bloc de minutes est valable pour une durée de 12 mois à compter de la date d'activation du CD-Rom. Pour éviter des coupures de service, prévoir l'achat de blocs de minutes supplémentaires. L'adresse de courriel sera valable pour une durée de 30 jours à compter de l'épuisement de votre dernier bloc de minutes. Pour la liste des numéros d'accès locaux au Canada, voir www.webminutes.ca. Ailleurs au Canada et aux États-Unis, moyennant des frais additionnels de 0,10 \$/minutes qui seront déduits de votre bloc de minutes, vous pouvez accéder au service en composant 1-877-369-3736. Tarifs/offres sujets à changement sans préavis et les taxes sont en sus. *Certaines conditions s'appliquent. MinutesWeb est une marque de commerce de Bell Canada.

Espace Bell
Anjou
Les Galeries d'Anjou
(514) 353-0257
Belleil
Mail Montenach
(450) 446-7176
Brossard
Mail Champlain
(450) 465-8759
Châteauguay
Centre régional
Châteauguay
(450) 691-7665
Coaticook
18, rue du Manège
Pl. J.R. Lefebvre
(819) 849-9997
Cowansville
175, rue Principale
(450) 263-4444

Delson
5, route 132
(450) 635-9999
Dollard-des-Ormeaux
3352, boul. des Sources
(514) 684-6846
3699, boul. St-Jean
(514) 626-8888
Dorion-Vaudreuil
84, boul. Harwood
(450) 424-1416
Dorval
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222
Châteauguay
2265, boul. St-Joseph
(819) 478-5178
Drummondville
Carrefour Laval (kiosque)
(450) 978-7133
Gatineau
Promenades de l'Outaouais
(819) 246-2355

Granby
Galeries de Granby
(450) 777-4058
Hull
Galeries de Hull
(819) 771-2716
Joliette
Les Galeries Joliette
(450) 755-5533
LaSalle
Carrefour Angrignon
(514) 364-3071
Laval
1655, boul. St-Martin Ouest
(450) 680-1010
Carrefour Laval
(450) 681-3344
Carrefour Laval (kiosque)
(450) 978-7133
Centre Laval
(450) 680-2355
Longueuil
Place Longueuil
(450) 679-4558

Montréal
5187, avenue Papineau
(514) 526-2020
9280, boul. de l'Acadie
(514) 385-0770
5355, rue des Jockeys
(514) 739-7777
892, rue Ste-Catherine Ouest
(514) 866-6686
Centre Rockland
(514) 340-1269
Les Aîles de la Mode
(514) 843-8458
Place Alexis-Nihon
(514) 939-2439
Place Dupuis
(514) 844-1313
Place Versailles
(514) 353-8847
Place Côte-des-Neiges
(514) 342-5444

Tour Jean-Talon
(Rez-de-chaussée)
(514) 270-1155
Montréal-Nord
Place Bourassa
(514) 322-3202
Mont-Tremblant
517, rue de St-Jovite
(819) 681-0404
Pointe-aux-Trembles
12530, rue Sherbrooke Est
(514) 645-4455
Pointe-Claire
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992
Repentigny
309, rue Notre-Dame
(450) 585-4455
Les Galeries Rive-Nord
(450) 657-4455
Rosemère
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838

Place Rosemère
(450) 435-0024
Salaberry-de-Valleyfield
Centre commercial
Valleyfield
(450) 377-1256
Sherbrooke
2700, rue King Ouest
(819) 823-9994
Carrefour de l'Estrie
(819) 565-1605
Sorel
Les Promenades de Sorel
(450) 742-6789
St-Bruno-de-Montarville
Les Promenades St-Bruno
(450) 441-1335
St-Agathe-des-Monts
804, boul. Morin
(819) 321-0265
St-Eustache
Place St-Eustache
(450) 623-8500

St-Hubert
5190, boul. Cousineau
(450) 676-9919
3879, boul. Taschereau
(450) 926-2020
St-Hyacinthe
Galeries St-Hyacinthe
(450) 778-1749
St-Jean-sur-Richelieu
391, boul. Séminaire Nord
(450) 348-5210
Carrefour Richelieu
(450) 349-4400
St-Jérôme
Le Carrefour du Nord
(450) 431-3926
St-Laurent
La Place Vertu
(514) 335-2355
St-Léonard
6050, boul. Métropolitain Est
(514) 257-9292

Centre Le Boulevard
(514) 376-2288
Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
(450) 964-7985
Tracy
604, route Marie-Victorin
(450) 746-7777
Trois-Rivières
5691, boul. Jean-XXIII
(819) 376-6849
Les Rivières
(819) 691-0482
Victoriaville
567, boul. des Bois-Francis Sud
(819) 357-7777
La Grande Place des Bois-Francis
(819) 357-5776

Aussi disponible dans les magasins Bell Mobilité.

LOTO QUÉBEC Résultats
TVA, le réseau des tragiques

Célébration 2003

1 Acura MDX 4x4 (ou 70 000 \$)

Tirage du: 2002-12-15 **133A837**

2002-12-01	193B234	2002-12-08	544B547
2002-12-02	727H326	2002-12-09	893E674
2002-12-03	217C196	2002-12-10	337D584
2002-12-04	799A377	2002-12-11	979E723
2002-12-05	940G297	2002-12-12	650C031
2002-12-06	997G867	2002-12-13	801A698
2002-12-07	589C596	2002-12-14	331B684

(non décomposables)

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

1 Acura MDX 4 x 4 chaque jour du 1^{er} au 31 décembre 2002.

MÉTIER D'ART MODERNE

Théière : Géraldine Sempol, loft 3
Photo : André Caty

IDÉAL POUR VOS ACHATS DES FÊTES!

Découvrez le travail exceptionnel des 450 artisans qui exposent leurs œuvres au Salon 2002... le plus grand de tous les temps !

Pour plus de renseignements, visitez www.metiers-d-art.qc.ca ou composez le (514) 861-2787

Une présentation du Conseil des métiers d'art du Québec

SALON DES MÉTIERS D'ART
Jusqu'au 22 décembre 2002 — Entrée gratuite
Place Bonaventure — Du lundi au samedi, de 11h à 22h — Les dimanches, de 11h à 18h

La Presse, veau.degrain.com, SOHC, LIBERTÉ, Desjardins

Concours Goûtez à la chance!

Déposez ce bulletin dans la boîte, à l'entrée du Salon, et courez la chance de gagner un repas gastronomique à l'Auberge Restaurant Le Clos-Joli, à Morin-Heights, comprenant deux niteés et deux petits déjeuners pour deux personnes, une valeur totale de 500 \$, gracieusement des producteurs de Veau de grain du Québec certifié (règlement sur le site www.veaudegrain.com); ou l'un des nombreux cadeaux surprises offerts par les artisans!

S.V.P. ÉCRIRE EN MAJUSCULES

NOMMEZ UN ARTISAN DU SALON DES MÉTIERS D'ART: _____

NOM: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____

CODE POSTAL: _____ TÉLÉPHONE: _____

ADRESSE ÉLECTRONIQUE*: _____

* J'accepte de recevoir de l'info par courriel du Salon des métiers d'art et des producteurs de Veau de grain du Québec certifié.